Sommaire

La charte des valeurs WBE …… 2

Editorial …….....… 3

Déclaration …….....…. 7

Structure de la FSWBE – Répertoire d'adresses …….....…… 8

Conditions de participation …….....….. 10

Règlement général .....…….....….... 11

Dispositions générales …….....… 14

Organisation des compétitions 17

Dispositions en cas d'égalité à l'issue des poules qualificatives ou du tournoi.. 19

Points de récompense …….....… 20

Critères de reconnaissance des établissements sportifs …….....…… 22

Critères de reconnaissance des clubs scolaires …….....….. 24

Enseignement fondamental – Organisation général des compétitions 25

Enseignement fondamental – Règlements spécifiques 28

Enseignement secondaire – Organisation général des compétitions 35

Enseignement secondaire – Règlements spécifiques 38

Enseignement spécialisé …….....…….. 44

Compétitions internationales (ISF) …….....….. 47

Prix spéciaux ……. 52

Etablissements participants, actifs ou sportifs – écoles encadrantes ……. 54

Bulletins d'inscription …….....……. 57

Demande de reconnaissance d'un club scolaire …….....…….. 61

NOS VALEURS

Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), par l'engagement et la qualité du travail de ses personnels, offre à chaque étudiant, à chaque élève et à sa famille, la possibilité de vivre et de partager des valeurs essentielles :

DÉMOCRATIE

WBE forme les élèves et les étudiants au respect des Libertés et des Droits fondamentaux de l'Homme, de la Femme et de l'Enfant.
Il suscite l'adhésion des élèves et des étudiants à l'exercice de leur libre arbitre par le développement de connaissances raisonnées et l'exercice de l'esprit critique.

OUVERTURE & DÉMARCHE SCIENTIFIQUE

WBE forme des citoyens libres, responsables, ouverts sur le monde et sa diversité culturelle.
L'apprentissage de la citoyenneté s'opère au travers d'une culture du respect, de la compréhension de l'autre et de la solidarité avec autrui.
Il développe le goût des élèves et des étudiants à rechercher la vérité avec une constante honnêteté intellectuelle, toute de rigueur, d'objectivité, de rationalité et de tolérance.

RESPECT & NEUTRALITÉ

WBE accueille chaque élève et chaque étudiant sans discrimination, dans le respect du règlement de ses établissements scolaires.
Il développe chez ceux-ci la liberté de conscience, de pensée, et la leur garantit.
Il stimule leur attachement à user de la liberté d'expression sans jamais dénigrer ni les personnes, ni les savoirs.

ÉMANCIPATION SOCIALE

WBE travaille au développement libre et graduel de la personnalité de chaque élève et de chaque étudiant.
Il vise à les amener à s'approprier les savoirs et à acquérir les compétences pour leur permettre de prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
Actif face aux inégalités sociales, WBE soutient les moins favorisés afin qu'aucun choix ne leur soit interdit pour des raisons liées à leur milieu d'origine.
Confiants en eux, conscients de leurs potentialités, l'élève et l'étudiant construisent leur émancipation intellectuelle, gage de leur émancipation sociale.

PROMOTION « SANTÉ ET BIEN-ÊTRE »

Dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence (5ème pilier) et du plan de pilotage mis en place (7ème objectif) :

- Rendre l'école plus accessible et adaptée au bien-être à l'école ;
- Promouvoir le label « Manger-bouger » en développant les attitudes saines et en améliorant la qualité et la diversité de l'offre alimentaire et d'activités physiques mises à disposition des élèves.

www.wallonie-bruxelles-enseignement.be

Editorial

Bientôt la quarantaine !

2022-2023 aura donc été marquée par le retour à la normalité après ces trois pénibles années, 2019/20, 2020/21 et 2021/22, fortement impactées par la pandémie de la Covid-19.

Normalité espérée, attendue et enfin retrouvée avec la suppression du fameux masque buccal, des gestes-barrière et des interdictions et réglementations de toute nature.

Se rassembler et partager à nouveau, se confronter entre écoles lors de joutes sportives et de journées de découvertes ou tout simplement se revoir, voilà autant de moments et de gestes tant désirés et qui ont repris toute leur dimension sociale et fraternelle durant l'année scolaire écoulée.

Car, l'éducation physique et le sport en général, ce parent pauvre dans notre enseignement et en Belgique en général (j'y reviendrai plus loin), demeure une source de fraternité et de solidarité, par-delà le plaisir et le bien-être qu'il doit procurer autant à notre corps qu'à notre esprit.

A ce sujet, copiant le célèbre adage « mens sana in corpore sano », un esprit sain dans un corps sain contenu dans la 10 ème Satire du poète latin Juvénal, notre fédération vient de se doter d'une variante qui tient à mettre en valeur la promotion du corps comme premier support de l'esprit, cet esprit qui doit faire de la femme et de l'homme, un être social et responsable, au service d'autrui et du monde dans lequel il évolue.

« Corpus sanus **pro** mente sana », un corps sain **pour** un esprit sain devient donc notre devise, ce qui, à l'aube des 40 ans de la FSWBE (que nous fêterons dignement en 2024-2025), indique bien notre volonté d'expertise en matière d'éducation physique, de sport pour tous, de santé, de bien-être psychique et du vivre ensemble.

Aussi, peut-on se demander alors dans quel état de santé se trouve, depuis l'année dernière, ce grand corps qu'est la FSWBE qui, à bientôt 40 ans, n'est plus, me direz-vous, de prime jeunesse, les premières rides se dessinant et les premiers petits maux se faisant jour ?

Rassurez-vous, elle va bien, elle assume son âge comme ses capacités et malgré les vicissitudes de la vie, elle a surmonté cette crise sanitaire allant même jusqu'à être revalorisée par son autorité de tutelle qu'est le nouveau PO WBE : je remercie ici chaleureusement notre administrateur général, Monsieur Julien Nicaise qui est toujours très attentif à son évolution.

Revalorisée sur le plan financier, certes mais surtout au niveau du rôle qu'elle joue et est appelée à remplir au sein de WBE, dans les années à venir.

Aussi, j'espère que, dans le prochain éditorial, celui qui préludera notre année anniversaire, aurai-je l'occasion de m'exprimer à ce sujet, lorsque toutes les discussions et négociations lui auront donné un autre et nouveau visage.

Je profite déjà de cette occasion pour remercier, ici, les 266 établissements scolaires sur 350 (76 % des écoles) qui nous ont, une fois encore, marqué leur solidarité financière par le paiement de la cotisation annuelle.

Que les directions d'école et les équipes pédagogiques n'oublient pas que notre fédération est LA seule fédération sportive du réseau WBE et que lorsque vous la renforcez par votre soutien

et surtout, par votre participation active aux nombreuses activités qu'elle organise, c'est le réseau WBE qui est mis en valeur et en ressort gagnant.

Je rappelle aussi, au passage, qu'une école qui cotise a le DROIT de participer à toutes les activités de la FSWBE, ce qui est, pour nous, l'essentiel.

Merci encore.

Dans cette perspective de promotion du réseau, nous avons soumis le 11 juillet dernier, à notre administrateur général, le grand projet de la répartition de nos 350 écoles de l'enseignement obligatoire en ce compris les internats et homes d'accueil de l'ordinaire et du spécialisé, en zones et en **académies sportives**.

15 académies dans l'ordinaire et 3 dans le spécialisé seraient ainsi créées pour les 5 provinces et la région de Bruxelles-Capitale.

Si le projet est retenu, chaque province et Bruxelles-Capitale comptera 3 académies.

- **Pour Bruxelles-Capitale, 1 académie pour Bruxelles-nord et 1 autre pour Bruxelles-sud et pour le Brabant wallon, Nivelles.**
- **Pour le Hainaut, ce seront Charleroi, Mons et Tournai.**
- **Pour Liège : Huy, Liège et Verviers.**
- **Pour le Luxembourg : La Roche, Neufchâteau et Virton.**
- **Pour Namur : Dinant, Namur et Philippeville**
- **Enfin pour le Spécialisé, une académie pour le Hainaut, une pour Liège et 1 pour les 3 autres provinces wallonnes et Bruxelles-Capitale.**

Le Hainaut qui compte le plus grand nombre d'écoles (74) et plus particulièrement les écoles de l'académie de Tournai, vont bénéficier, en 2023-2024, de nos meilleurs soins, avec l'octroi de deux chargés de mission, Lory Radermacher, nouveau chargé de mission et en partie, Michel Verhasselt, chargé de mission le Namurois.

Entre 14 et 28 établissements du fondamental et du secondaire seront ainsi regroupés autour d'un établissement scolaire de référence qui répondrait à des critères comme :

1. être une école cotisante et un établissement reconnu sportif ;

2. posséder de bonnes infrastructures sportives ;

3. posséder une structure pédagogique complète ;

4. organiser des options à vocation sportive ou d'encadrement ;

5. être accessible en transport en commun ou situé près d'un grand axe routier.

Précisons que ce vaste chantier qui nous l'espérons, devrait bénéficier de nouveaux moyens pour ces écoles de référence qui deviendraient ainsi les **pôles sportifs WBE en FWB,** se construira avec le concours des directions d'écoles et des équipes pédagogiques sollicitées.

Comme vous le constatez, nous ne nous satisfaisons pas du sort qui est actuellement réservé à l'éducation physique et au sport de tous niveaux, en Belgique et en Communauté française.

Participant récemment à l'assemblée générale de l'AISF et de l'AES, à Wanze, ces deux asbl ont réalisé une vaste enquête auprès de leurs affiliés.

Les résultats sont consignés, dans un cahier de doléances qu'ils remettront, au printemps 2024, dans la perspective des élections fédérales et régionales, aux présidents des différents

partis politiques francophones, principalement, pour « exiger » une revalorisation du sport en Belgique.

Car le constat est affligeant et dramatique : le sport de haut niveau comme le sport scolaire, toutes les formes de sport sont, en Belgique, SOUS-FINANCES par les pouvoirs publics, état, communautés, régions, provinces et communes, tous confondus : la situation est CATASTROPHIQUE.

Et si c'est catastrophique en Belgique, en Communauté française, c'est tout simplement, un DESASTRE car nous sommes une communauté dans laquelle on peut affirmer que le sport est sinistré, à tout le moins sur le plan des moyens financiers qui devraient lui être alloués.

A ce sujet, je renvois toute personne intéressée par les statistiques en la matière, à l'article du Vif du 1er au 7 juin 2023, en pages 10 à 21, intitulé *« Les insaisissables tentacules du talent ».*

C'est pourquoi, à la petite échelle de la fédération du sport scolaire de WBE (15 % des élèves), nous n'avons et n'aurons de cesse de tirer la sonnette d'alarme et de faire entendre une petite mais une voix ferme et assurée pour améliorer une situation qui, en comparaison avec celle des grands pays émergents de la planète sportive, est plus qu'insignifiante.

Avec un budget de près de 400.000 euros et malgré les nombreuses hausses de coûts divers auxquelles est confrontée la FSWBE depuis plus d'un an, notre fédération s'apprête à vivre une 40ème année pleine de nouveaux projets et d'activités proposées aux écoles du réseau WBE, avec une saine ambition et une confiance renouvelée.

Je ne puis donc qu'inviter chacune et chacun qui se sentent interpellés et concernés par les missions qui sont confiées à la FSWBE, d'en partager et d'en assumer avec elle, l'exaltante et solidaire action.

Je vous souhaite une excellente rentrée scolaire 2023-2024 et vous exprime, déjà, le plaisir que j'aurai de vous revoir sur le terrain ou ailleurs.

Avec mes sentiments confraternels.

Marc Evrard, président

Août 2023

- FAIRE PREUVE D'ESPRIT SPORTIF, C'EST D'ABORD ET AVANT TOUT OBSERVER STRICTEMENT TOUS LES RÈGLEMENTS, C'EST NE JAMAIS CHERCHER A COMMETTRE DÉLIBÉREMENT UNE FAUTE.

- FAIRE PREUVE D'ESPRIT SPORTIF, C'EST RESPECTER L'OFFICIEL.
  LA PRÉSENCE D'OFFICIELS OU D'ARBITRES S'AVÈRE ESSENTIELLE À LA TENUE DE TOUTE COMPETITION.
  L'OFFICIEL A UN RÔLE DIFFICILE À JOUER.
  IL MÉRITE ENTIÈREMENT LE RESPECT DE TOUS.

- FAIRE PREUVE D'ESPRIT SPORTIF, C'EST ACCEPTER TOUTES LES DÉCISIONS DE L'ARBITRE SANS JAMAIS METTRE EN DOUTE SON INTÉGRITÉ.

- FAIRE PREUVE D'ESPRIT SPORTIF, C'EST ACCEPTER LA VICTOIRE AVEC MODESTIE ET SANS RIDICULISER SON ADVERSAIRE.

- FAIRE PREUVE D'ESPRIT SPORTIF, C'EST GARDER SA DIGNITÉ EN TOUTES CIRCONSTANCES, C'EST DÉMONTRER QUE L'ON A LA MAITRISE DE SOI ET REFUSER QUE LA VIOLENCE PHYSIQUE OU VERBALE PRENNE LE DESSUS.

Extrait de *La Charte de l'esprit sportif*, Québec.

Déclaration

Nous, les jeunes représentants des 27 pays européens rassemblés en 2004 dans le cadre du projet « Le sport scolaire à la rencontre d'Olympie » réalisé par la Fédération Internationale du Sport Scolaire lors de l'année européenne de l'éducation par le sport, reconnaissons principalement les valeurs suivantes au sport :

Sport et individu

Le sport nous permet d'améliorer notre condition physique, pendant la vie sédentaire, tout en restant un plaisir. Elle est un élément important de notre santé corporelle et mentale.

Le sport nous permet d'apprendre à respecter les autres, connaître nos limites pour nous permettre de nous améliorer, réagir dans des situations difficiles, travailler en équipe et nous y intégrer.

Sport et société

Le sport aide à l'apprentissage du respect des règles de vie en société, au respect des autres et de la tolérance et au développement de la responsabilité sociale.

Ceci favorise l'intégration de différentes cultures et de différentes classes sociales pour promouvoir une culture de paix.

De plus, il permet d'apprendre les langues et de continuer à apprendre tout au long de la vie.

Nous voudrions lutter

Contre le dopage, la violence autour des terrains de sport, toute forme de discrimination dans le sport, l'exploitation de jeunes sportifs / sportives issus de pays en voie de développement et la corruption.

Pour une meilleure éducation / formation des jeunes sportifs / sportives afin qu'ils / elles puissent intégrer / réintégrer la vie professionnelle ou les études après une carrière sportive.

S'il nous était donné d'exercer un rôle de décision, aujourd'hui ou plus tard à travers d'un conseil scolaire, au sein de structures sportives ou en tant que décideur politique, nous souhaiterions :

Œuvrer pour

- La promotion des valeurs du sport telles que décrites ci-dessus au sein de l'enseignement ainsi que dans les clubs de sport ;
- Une plus large coopération entre les systèmes éducatifs et les structures sportives ;
- Le développement d'une culture de paix par l'introduction dans le programme des systèmes éducatifs officiels l'enseignement des valeurs que nous défendons et des valeurs olympiques pour fonder l'éducation des jeunes sur les idéaux de démocratie, de tolérance et de citoyenneté.

Fédération sportive
Wallonie Bruxelles Enseignement

BUREAU EXECUTIF

Président

Marc EVRARD
Préfet des études honoraire
Athénée royal Andrée Thomas Forest
Parc de la Gotte, 6
4550 Nandrin
E-mail : evrardquentinmarc@hotmail.com

Vice-président

Vincent LESSIRE
Directeur
Athénée royal de Marche
Avenue de la Toison d'Or, 71
6900 Marche
E-mail : direction@armbb.be

Vice-président

Jean-Luc BERTINCHAMPS
Chargé de mission honoraire
Trieux des Gouttes, 7A
5080 Emines
E-mail : jl.bertinchamps@hotmail.com

Trésorier

Jean-Claude RONVAUX
Educateur-économe honoraire
IAG St Servais
Rue Joseph Eusèbe, 19
5020 Flawinne

Secrétaire

Pascale Gennotte
Directrice
ITCF Val ITMA
Chaussée de Lille, 2
7500 Tournai

Président d'honneur : Lucien GROSJEAN †
Président honoraire : René DELMELLE †
Présidente honoraire : Jacqueline VANDENBERG-LOBET

RESPONSABLES PROVINCIAUX

Secrétariat central FSWBE
Centre du nouveau st Servais
Rue de Gembloux, 500/20
5002 Saint-Servais
Tél. : 081 74 01 76
E-mail : secretariat@fswbe.be
Site internet FSWBE : http://www.fswbe.be

Bruxelles Capitale
Brabant wallon
Tom DE BOOM
Athénée royal Andrée Thomas Forest
Avenue Marie-Henriette, 47
1190 Bruxelles
GSM : 0498 65 94 89
E-mail : bxlbw@fswbe.be

Luxembourg
Sébastien CAUFRIEZ
CEFA
Rue du Pressoir, 8
6800 Libramont-Chevigny
GSM : 0476 43 52 70
E-mail : luxembourg@fswbe.be

Hainaut
Lory RADERMACHER
Rue de l'Athénée, 32
6140 Fontaine l'Evêque
GSM : 0476 57 90 49
E-mail : hainaut@fswbe.be

Namur
Michel VERHASSELT
Centre du nouveau st Servais
Rue de Gembloux, 500/20
5002 Saint-Servais
Tél. : 081 74 01 76
GSM : 0476 55 02 17
E-mail : namur@fswbe.be

Liège
Bernard RÉSIMONT
Athénée royal Liège Atlas
Quai Saint-Léonard, 80
4000 Liège
GSM : 0495 64 23 78
E-mail : liege@fswbe.be

Enseignement spécialisé
Michaël LAHOUSSE
Centre du nouveau st Servais
Rue de Gembloux, 500/20
5002 Saint-Servais
Tél. : 081 74 01 76
GSM : 0498 28 37 22
E-mail : specialise@fswbe.be

ISF
Bernard RÉSIMONT
Athénée royal Liège Atlas
Quai Saint-Léonard, 80
4000 Liège
GSM : 0495 64 23 78
E-mail : isf@sportscolaire.be
liege@fswbe.be

Conditions de participation

Conformément aux statuts de la Fédération Sportive Wallonie Bruxelles Enseignement et au décret de la Communauté française fixant les conditions de reconnaissance des fédérations sportives scolaires, seuls les établissements en règle de cotisation peuvent bénéficier des divers services de la FSWBE, tels :

- le remboursement des frais de déplacement, d'encadrement et de participation dans la limite des moyens financiers ;
- le prêt de matériel, les brevets de natation ;
- les récompenses en matériel sportif ;
- …..

Les montants des cotisations sont les suivants :

Moins de 50 élèves : 130 €. De 51 à 100 élèves : 215 €. Plus de 100 élèves : 1 € par élève avec un minimum de 270 € et un maximum de 1300 € par établissement.

Une facture sera établie, par établissement, sur base de la population scolaire au 1er octobre 2023 et sera envoyée dans le courant du mois de janvier 2024. Ces montants seront versés au compte n° BE38 0682 1646 9772 de FSWBE – Trésorerie, rue de Gembloux, 500/20 – 5002 Saint-Servais, en spécifiant le nom de l'établissement, le niveau concerné (primaire, secondaire, haute école, internat, home d'accueil) ainsi que le nombre d'élèves.

Remarques

L'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire, les internats et les homes d'accueil sont considérés séparément comme un établissement.

La comptabilité se faisant par année civile, les factures de 2023 ne seront plus honorées après le 15 mars 2024.

Règlement général

A. DISPOSITIONS

1. **Les rencontres ont lieu selon les règles et dispositions techniques des associations qui régissent les différents sports**. Toutefois, certains aménagements particuliers peuvent être pris en fonction de la nature même d'un championnat scolaire. Ces aménagements éventuels sont mentionnés dans les chapitres « Organisation des tournois » et « Règlements spécifiques ».

2. En cas d'annulation d'une rencontre pour raison majeure (verglas…), l'adversaire et le secrétariat doivent en être informés immédiatement.

3. Les équipes doivent se présenter sur le terrain un quart d'heure avant l'heure prévue pour la rencontre.

4. **Conditions de participation** :

Un élève ne peut pas participer :
- à la compétition s'il n'est pas en possession de son document d'identité ;
- à plusieurs disciplines le même jour ainsi qu'à des rencontres dans des catégories différentes d'une même discipline.

<u>Remarque concernant la lutte contre le dopage</u> :
Tout élève suivant un traitement médical comprenant des substances reprises sur la liste des produits prohibés, doit être en possession d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (voir lien sur notre site www.fswbe.be).

5. Un titre n'est décerné qu'à l'issue d'une compétition.

6. En cas d'absence de l'arbitre désigné, l'arbitrage sera assuré par le responsable de l'équipe visiteuse ou, à défaut, par le responsable de l'équipe visitée. En cas d'accord entre les deux responsables, l'arbitrage peut être confié à une tierce personne. En aucun cas l'absence de l'arbitre désigné ne peut constituer un motif de remise de la rencontre.

7. L'équipe visitée veillera à ce que le terrain et le matériel soient prêts à l'heure de la rencontre. Si la rencontre se déroule sur le terrain de l'équipe annoncée comme visiteuse, celle-ci est responsable du bon état des installations. Si la rencontre se déroule sur terrain neutre. C'est l'équipe qui est considérée comme visitée qui veillera au bon état des installations et à la préparation du matériel. Chacun se sentira solidaire du responsable local pour la préparation du matériel et la remise en ordre des installations.

8. Dans toutes les disciplines, une tenue uniforme et spécifique ainsi que la numérotation des maillots sont recommandées dans les sports collectifs.

9. À l'intérieur des salles, les semelles laissant des traces sont interdites.

10. Le cas d'un joueur faisant l'objet d'un rapport de l'arbitre sera examiné par la FSWBE et, si nécessaire, par une commission mixte Fédération – FSWBE.

11. L'organisation de poules géographiques s'impose pour des raisons évidentes d'économie. Des dispositions particulières sont prévues à cet effet (tournois à trois ou quatre équipes, page 17).

12. Chaque équipe doit se munir d'un ballon réglementaire. L'arbitre choisit le ballon du match.

13. Le responsable de l'équipe visitée fournira la feuille d'arbitrage et l'adressera, complétée, **le jour même**, au chargé de mission.

14. **Les responsables des équipes mentionneront obligatoirement l'année de naissance des joueurs sur les feuilles d'arbitrage et présenteront spontanément à l'arbitre les pièces d'identité des joueurs.**

15. Les objectifs éducatifs doivent, en toutes circonstances, rester prioritaires. Les responsables sont avant tout des pédagogues et des éducateurs. Les bonnes relations entre collègues seront facilitées par des contacts préalables aux rencontres. Dans tous les sports collectifs, une note sur 10 sera attribuée à chaque équipe par les arbitres à l'issue de chaque rencontre. Ces notes seront comptabilisées et un classement de fair-play (respect des règles, de l'adversaire et du partenaire) sera instaurée et récompensera l'établissement lauréat. Le comportement des élèves avant, pendant et après les rencontres, l'attitude de l'enseignant responsable seront pris en compte.

16. Chaque responsable de la FSWBE peut prendre toute mesure particulière en vue de favoriser le bon déroulement des activités organisées dans sa province.

17. **Pour participer, toute équipe doit être accompagnée par au moins un membre du personnel ou toute personne dûment mandatée**. Les frais de déplacement et d'encadrement d'éventuels élèves supplémentaires seront pris en charge par l'établissement.

18. Une école qui inscrit deux équipes dans la même catégorie de la même discipline doit garder la même composition des équipes (effectifs et réserves) pendant le championnat provincial.

***** Ne concerne pas l'enseignement spécialisé

B. PROCEDURE A SUIVRE EN CAS DE RECLAMATION

1. Aucune réclamation ne sera acceptée si les réserves ne figurent pas sur la feuille de match qui doit être envoyée le jour même au responsable provincial chargé de l'organisation. Pour la natation, le cross, l'athlétisme, la course d'orientation, les réserves seront remises le jour même à l'organisateur.

2. La justification écrite de la réclamation doit être envoyée à ce même responsable dans les cinq jours suivant la rencontre, sous peine de nullité.

3. Ce responsable décidera de la suite à donner et informera les différentes parties de sa décision.

4. Si l'une des parties n'accepte pas cette décision, elle fera part de ses remarques dans les huit jours à l'intention de la Commission technique qui tranchera (adresse postale : rue de Gembloux, 500/20 – 5002 Saint-Servais).

C. SANCTIONS

1. La FSWBE fera supporter à l'équipe responsable toute charge financière résultant d'une négligence caractérisée et notamment d'un désistement non signalé en temps opportun.

2. En cas de dégradation volontaire occasionnée par des joueurs ou des supporters, les frais seront à charge de l'école responsable et il y aura perte de tous les points de récompense gagnés par l'équipe concernée.

3. En cas de tricherie avérée, le professeur en porte l'entière responsabilité ; l'équipe sera disqualifiée et perdra la totalité des points dans la discipline et la catégorie concernée.

D. DROIT A L'IMAGE

A défaut d'opposition, des photos peuvent être prises au cours des rencontres sportives et diffusées sur le site internet www.fswbe.be afin d'illustrer les activités sportives.
Les parents qui souhaitent s'opposer à la prise de photos de leur enfant et/ou à leur diffusion, le signalent au responsable de la FSWBE lors de l'inscription à l'activité.

Tous les cas prévus dans le présent règlement seront examinés par la Commission technique qui décidera souverainement.

Dispositions générales

1. Documents.

Seuls peuvent être utilisés les documents adressés en début d'année à tous les responsables ou les documents téléchargés sur le site FSWBE : http://www.fswbe.be.
Ils sont disponibles sur simple demande :

- feuille d'arbitrage ;
- participation à l'encadrement ;
- justificatif à l'encadrement sportif * ;
- justificatif aux frais de déplacement ;
- document de demande d'utilisation d'un car scolaire ;
- bon de commande pour autocariste.

Pour rappel, l'envoi au secrétariat provincial des feuilles d'arbitrage le jour de la compétition est une condition essentielle du bon déroulement des championnats.
Tous les frais doivent rentrer auprès du chargé de mission endéans le mois qui suit la compétition.

2. Défraiement forfaitaire

Conformément aux modifications de la loi sur les ASBL (loi du 3 juillet 2005), la FSWBE est amenée à prendre certaines dispositions.

Forfait 1	Le professeur gère son groupe hors temps scolaire	12 €
Forfait 2	Idem forfait 1 + arbitrage	25 €
	Les déplacements en voiture personnelle avec transport d'élèves sont indemnisés à concurrence de 0.25 € par kilomètre et par voiture	

***** Ne concerne pas l'enseignement spécialisé

3. Frais de location

La location de terrain ne sera prise en charge par la FSWBE que si elle fait l'objet d'une demande préalable auprès du responsable provincial.

4. Défraiement d'arbitrage *

Les arbitres non enseignants et non officiels sont rémunérés par prestation :
1 match : 6 € - 2 matches : 12 € - ½ journée : 15 € - 1 journée : 30 €

5. Déplacements

5.1. Voitures personnelles

Par véhicule, un remboursement forfaitaire de 0,25 €/km (de l'établissement à l'endroit de la compétition) est octroyé pour le transport des élèves.

5.2. Transports en commun

Les professeurs utiliseront les transports en commun en priorité. Si le trajet entre l'école et le lieu de la rencontre est direct, les transports en commun sont conseillés.

5.3. Autocars

L'école doit obtenir l'autorisation du responsable provincial pour utiliser un car prive et choisira la firme la moins chère sur base de 3 offres de prix.

La facture doit :

- être établie en deux exemplaires ;
- porter la mention « Certifié sincère et véritable à la somme de …. (en toutes lettres) » ;
- être libellée au nom de l'établissement ;
- être visée par le professeur responsable ;
- être accompagnée du bon de commande.

***** Ne concerne pas l'enseignement spécialisé

6. Participation à l'encadrement technique et/ou sportif

A l'exception des frais forfaitaires, les justificatifs de toutes les autres dépenses doivent être annexés au relevé.

7. Assurances

7.1 L'encadrement des élèves durant les déplacements doit s'effectuer suivant les règles en la matière. Tous les participants aux diverses activités de la FSWBE sont couverts par la police d'assurance de leur établissement.
Il est indispensable d'une équipe **soit toujours en possession d'une déclaration d'accident** portant les références de son établissement.
Cette assurance couvre les accidents survenus aux élèves des écoles de la Communauté française pendant les activités et sur le chemin des activités et ce quel que soit le moyen de transport utilisé.

7.2. Lors des activités programmées par la FSWBE, l'élève assume la garde, la surveillance et la responsabilité de tous les objets personnels, qu'il introduit dans l'enceinte des établissements scolaires, des salles de sport et bassins de natation utilisés par la FSWBE, qu'il les conserve sur lui ou qu'il les abandonne dans un endroit quelconque situé dans les enceintes précitées.

La FSWBE décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration desdits objets, commis par un autre élève participant aux activités de ladite fédération scolaire ou par un tiers.

8. Premiers soins

L'équipe organisatrice doit mettre à disposition des participants une trousse de secours élémentaire.

9. Location de matériel

Pour toute information concernant la location de matériel, rendez-vous sur notre site : www.fswbe.be, onglet matériel sportif en location.

Organisation des compétitions

Le responsable d'un tournoi, mandaté par la Commission technique, a tout pouvoir disciplinaire à l'égard du comportement des joueurs.

1. LES COMPETITIONS SE JOUENT SOUS FORME DE CHAMPIONNATS OU DE TOURNOIS

- *à 3 équipes*

3 rencontres

A – B
C – perdant A - B*
C – vainqueur A – B*

* En cas d'égalité entre A et B, l'ordre des rencontres sera tiré au sort.

- *à 4 équipes*

4 ou 6 rencontres

- *à 5 équipes*

10 rencontres

- *à 6 équipes*

9 rencontres
2 x 3 équipes + matches de classement

2. DUREE DES RENCONTRES

La durée des rencontres peut être modifiée par le chargé de mission en fonction du tournoi.

Badminton : 1 set de 21 points.

Basket-ball
Fondamental : 4 x 8 minutes sans arrêt de chrono.
Secondaire 3 contre 3 : première équipe à 21 points ou 11 minutes.
5 contre 5 : 4 x 10 minutes sans arrêt de chrono.

Arrêt du chrono pendant les temps morts

Football : *fondamental* : 4 x 10 minutes
Secondaire : catégorie 1 : 2 x 30 minutes
catégories 2 et 3 : 2 x 40 minutes

Football en salle : *fondamental et secondaire* catégorie 1 : 2 x 15 minutes ;
catégorie 2 : 2 x 20 minutes ;
catégorie 3 : 2 x 25 minutes.

Handball : *fondamental* : 2 x 15 minutes ;
Secondaire : catégorie 1 : 2 x 15 minutes ;
catégorie 2 et F3 : 2 x 20 minutes ;
G3 : 2 x 25 minutes.

Tennis de table : 2 sets de 11 points avec 2 points d'écart.

Unihockey : 2 x 15 minutes. Dans le fondamental, 4 x 8 minutes, rotation de toute l'équipe à chaque quart temps.

Minivolley : règlement spécifique (page 33)

Volley-ball : 3 sets gagnants de 25 points, application du tie-break 15 points dans le cinquième set.

3. CLASSEMENT

Par addition des points au terme des rencontres.

Victoire	3 points
Match nul	2 points
Défaite	1 point
Forfait	0 point

Dispositions en cas d'égalité à l'issue des poules qualificatives ou du tournoi.

Si seulement 2 équipes sont concernées ou en cas d'égalité de 2 équipes, la confrontation directe prime.

	Total des cartes rouges ou fautes volontaires	Nombre de victoires	Goal average	Total des points marqués	Total des cartes jaunes	Différence Points marqués/ Points reçus Buts marqués/ Buts reçus	Coefficient Points marqués/ Points reçus Buts marqués/ Buts reçus	Tirs au but	Le 2ème double détermine le vainqueur
Badminton		**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**		**7**
Tennis de table		**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**		**7**
Volley Mini volley	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**		
Basket Mini Basket	**1**	**2**	**3**	**4**		**5**	**6**		
Football Football en salle Handball Unihockey	**1**	**2**	**3**	**4**			**5**	**6**	

Points de récompense

Toutes les compétitions donnent lieu à l'attribution de « points de récompense » permettant d'obtenir du matériel.

BAREME DE REPARTITION

A. SPORTS ORGANISES SOUS FORME DE « CHAMPIONNATS »

1. Participation

Fondamental : 20 points par équipe participante.
Secondaire et gymnastique au fondamental :
15 points par équipe Open participante ;
25 points par équipe B participante.

2. Classement provincial : les nombres de points attribués sont les suivants :

Classement / Nombre d'équipes	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e	…
2	5	4									
3	6	5	4								
4	6	5	4	3							
5	7	6	5	4	3						
6	7	6	5	4	3	2					
7	8	7	6	5	4	3	2				
8	8	7	6	5	4	3	2	1			
9	9	8	7	6	5	4	3	2	1		
10	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	
…	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	1

3. Participation aux finales inter-provinces

10 points par équipe participante.

4. Championnat inter-provinces

Classement / Nombre d'équipes	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e	11e	12e	13e	14e	15e	…
2	10	8														
3	10	8	6													
4	10	8	6	4												
5	12	10	8	6	4											
6	14	12	10	8	6	4										
7	16	14	12	10	8	6	4									
8	18	16	14	12	10	8	6	4								
9	20	18	16	14	12	10	8	6	4							
10	22	20	18	16	14	12	10	8	6	4						
11	24	22	20	18	16	14	12	10	8	6	4					
12	26	24	22	20	18	16	14	12	10	8	6	4				
13	28	26	24	22	20	18	16	14	12	10	8	6	4			
14	30	28	26	24	22	20	18	16	14	12	10	8	6	4		
15	32	30	28	26	24	22	20	18	16	14	12	10	8	6	4	
…	32	30	28	26	24	22	20	18	16	14	12	10	8	6	4	4

5. Dans le cas d'une compétition provinciale organisée en une seule journée, le point 2 est d'application.

B. PARTICIPATION

1° L'établissement participant aux championnats Open et B, dans l'un ou l'autre des sports collectifs*, à raison de :

2 équipes au minimum pour un établissement de moins de 100 élèves ;
4 équipes au minimum pour un établissement de 101 à 200 élèves ;
6 équipes au minimum pour un établissement de 201 à 500 élèves ;
8 équipes au minimum pour un établissement de plus de 501 élèves.

recevra un bonus de 100 points de récompense

*sont considérés comme sports collectifs : basket-ball, football en salle, handball, unihockey et volley-ball.

2° L'établissement participant aux compétitions, dans l'un des sports individuels*, à raison de :

4 équipes au minimum pour un établissement de moins de 100 élèves ;
6 équipes au minimum pour un établissement de 101 à 200 élèves ;
10 équipes au minimum pour un établissement de 201 à 500 élèves ;
12 équipes au minimum pour un établissement de plus de 501 élèves.

recevra un bonus de 100 points de récompense

*sont considérés comme sports individuels : athlétisme, badminton, course d'orientation, cross, gymnastique, natation, padel, tennis et tennis de table.

3° L'établissement participant aux journées de découvertes extérieures, à raison de :

2 classes au minimum pour un établissement de moins de 100 élèves ;
4 classes au minimum pour un établissement de 101 à 200 élèves ;
6 classes au minimum pour un établissement de 201 à 500 élèves ;
8 classes au minimum pour un établissement de plus de 501 élèves.

recevra un bonus de 100 points de récompense

C. JOURNEES DECOUVERTES (organisées par la FSWBE)

Ces journées découvertes seront gratifiées de 50 points par discipline + 10 points par classe à partir de la 3ème inscrite.
Les journées découvertes intra-muros, ne sont pas valorisées par des points de récompense.

D. ECOLE D'ENCADREMENT

Toute école dont les élèves aident à l'encadrement sera gratifiée de 100 points par journée.

E. ECOLE DISPOSANT D'UNE SALLE DE SPORTS

Toute école mettant gracieusement sa salle de sports à disposition de la FSWBE sera gratifiée de 50 points.

F. TRANSPORTS EN COMMUN

Un forfait de 100 points sera attribué par journée organisée en transport en commun à la place d'un car privé.

Reconnaissance des établissements sportifs

En fin d'année scolaire, la Commission technique examinera les propositions des différents responsables provinciaux sur base de leurs demandes et désignera les lauréats.
Le chef d'établissement ou son représentant recevra la plaquette concrétisant cette distinction lors de la remise des prix annuelle.

En toutes circonstances, l'esprit fair-play doit rester l'élément privilégié de l'engagement sportif.

A. Enseignement ordinaire

Il sera tenu compte des critères suivants :

1 – La participation de manière significative aux différentes activités doit refléter l'enseignement des techniques sportives dispensé dans l'établissement.

2 – L'établissement doit participer, dans la mesure du possible, à des activités pour les deux genres.

Trois types de récompense peuvent être attribués :

- Etablissement participant :

Etablissement affilié, participant à au moins une activité quel que soit le niveau d'enseignement.

- Etablissement actif :

Etablissement participant aux championnats Open et B, dans l'un ou l'autre des sports collectifs*, à raison de :

2 équipes et/ou classes de découverte au minimum pour un établissement de moins de 100 élèves ;
4 équipes et/ou classes de découverte au minimum pour un établissement de 101 à 200 élèves ;
6 équipes et/ou classes de découverte au minimum pour un établissement de 201 à 500 élèves ;
8 équipes et/ou classes de découverte au minimum pour un établissement de plus de 501 élèves ;

*sont considérés comme sports collectifs : basket-ball, football en salle, handball, unihockey et volley-ball.

- Etablissement sportif :

Être établissement actif et participer aux compétitions, dans l'un des sports individuels*, à raison de :

4 équipes et/ou classes de découverte au minimum pour un établissement de moins de 100 élèves ;
6 équipes et/ou classes de découverte au minimum pour un établissement de 101 à 200 élèves ;
10 équipes et/ou classes de découverte au minimum pour un établissement de 201 à 500 élèves ;
12 équipes et/ou classes de découverte au minimum pour un établissement de plus de 501 élèves ;

*sont considérés comme sports individuels : athlétisme, badminton, course d'orientation, cross, gymnastique, natation, padel, tennis et tennis de table.

B. Enseignement spécialisé

Il sera tenu compte des critères suivants :

1 – L'établissement participera au championnat de sports collectifs avec 1 équipe masculine et 1 équipe féminine au minimum.

2 – L'établissement participera à 3 compétitions organisées en grandes journées au cours de l'année scolaire.

3 – L'établissement doit participer, dans la mesure du possible, à des activités pour les deux genres.

Remarque : la participation aux journées de découvertes dans l'enseignement fondamental entre en ligne de compte dans l'obtention du label d'établissement sportif.

4 – L'établissement essaie de promouvoir le sport de masse par l'organisation d'activités intra-muros ouvertes à tous.

Critères de reconnaissance des clubs scolaires

Afin d'assurer la promotion du sport dans les écoles de la fédération Wallonie Bruxelles, les professeurs sont invités à mettre en place des clubs scolaires au sein même de l'établissement.

La vocation de ces clubs n'est pas de préparer les équipes inscrites en compétition, mais surtout de s'adresser au plus grand nombre. En aucun cas, la FSWBE ne prendra en charge des frais de location d'installations. Par contre, dans les limites de ses disponibilités, elle pourra prêter du matériel nécessaire à la création et au bon fonctionnement de ces clubs.

Chaque club sera signalé au responsable provincial au moyen du document se trouvant en page 63 de la présente brochure.

Le fonctionnement de ces clubs est une condition essentielle dans l'attribution du label d'établissement sportif, au même titre que l'organisation des compétitions inter classes.

Enseignement fondamental
Organisation générale des compétitions *

Des compétitions peuvent être organisées dans les disciplines suivantes :

Athlétisme (découverte pentathlon)
Badminton
Mini basket-ball
Course d'orientation
Cross-country
Football
Football en salle
Gymnastique
Handball
Natation
Padel
Tennis de table
Unihockey
Mini volley-ball

1. CATEGORIES D'AGE.

En sport collectifs, catégories 2 et 3 uniquement.

En athlétisme (découverte pentathlon) catégorie 2 uniquement.

En cross, natation et gymnastique, trois catégories :

- catégorie 1 : 1ère et 2ème années ;
- catégorie 2 : 3ème et 4ème années ;
- catégorie 3 : 5ème et 6ème années.

En course d'orientation, une catégorie, limitée aux élèves né(e)s **entre 2011 et 2014.**

Des activités ludiques pourront être organisées pour les élèves de troisième maternelle et de première primaire.

Remarques

La participation dans la catégorie immédiatement supérieure est autorisée.

---

* Ne concerne pas l'enseignement spécialisé, à l'exception du point 7.

2. NIVEAU DE COMPÉTITIONS

Championnat Open : équipes composées d'au moins un élève affilié dans un club sportif de la discipline concernée.
Championnat B : équipes composées d'élèves n'ayant jamais été licenciés dans la discipline concernée.

3. REGLES DE PARTICIPATION

Les élèves doivent suivre régulièrement les cours de plein exercice dans l'établissement dans lequel ils sont inscrits et ne peuvent représenter que cet établissement.

Un élève inscrit dans un internat, mais suivant les cours d'un établissement d'un autre réseau, peut exclusivement participer aux compétitions pour l'internat.

Lorsqu'un établissement inscrit une équipe sous la dénomination « internat », la participation est exclusivement réservée aux internes.

4. INSCRIPTIONS

4.1. Les inscriptions en sports collectifs et individuels doivent parvenir au secrétariat provincial avant le 1er octobre 2023 afin de faciliter l'agencement des calendriers.

4.2. Une école désirant aligner deux équipes dans la même discipline et la même catégorie prendra contact avec le responsable provincial qui définira les modalités de cette double participation.

4.3. Les bulletins d'inscription seront accompagnés du refus éventuel des parents de voir apparaître leur enfant sur le site de la FSWBE.

4.4. Les bulletins d'inscription se trouvent en page 57 du présent règlement.

Des règles de jeu spécifiques seront appliquées dans certaines disciplines en vue de promouvoir une plus large participation et un meilleur respect des règles de fair-play.

5. COMPETITIONS FRANCOPHONES

5.1. FINALES

Des finales francophones pourraient être organisées :

- **en championnat Open** : mini basket, football en salle, handball, unihockey et mini volley.

Si une équipe classée 2e en tournoi provincial est repêchée pour la finale francophone, elle peut devenir championne francophone.

5.2. CHAMPIONNATS

Des championnats francophones seront organisés :

- **en championnat Open** : course d'orientation.

- **en championnat B** : gymnastique.

Remarque : en 2023/2024, le championnat inter provinces de course d'orientation sera organisé sans prise en charge des frais de déplacement par la FSWBE.

6. RENCONTRES AFFSS

6.1. Rencontres provinciales :

- Mini basket-ball, cross-country et unihockey.

6.2. Rencontres francophones :

- Course d'orientation.

7. LA COMMISSION TECHNIQUE

Elle est composée des membres du bureau exécutif, des conseillers pédagogiques diplômés en éducation physique et des responsables provinciaux ; elle se réunit en moyenne une fois par mois. Sa mission est de veiller au bon déroulement des compétitions en respectant les objectifs éducatifs du sport scolaire. Elle peut, si elle le juge nécessaire, faire appel à un ou des experts. **Ses décisions sont sans appel.**

Enseignement fondamental
Règlements spécifiques

Attention en cas de tournoi, voir le chapitre spécifique.

Rappel
En sport collectifs, catégories 2 et 3 uniquement.
En athlétisme (découverte pentathlon) catégorie 2 uniquement
En cross et gymnastique : trois catégories :
Catégorie 1 : 1ère et 2ème années – Catégorie 2 : 3ème et 4ème années – Catégorie 3 : 5ème et 6ème années.
En course d'orientation, une seule catégorie limitée aux élèves né(e)s **entre 2011 et 2014**

La FSWBE place ses compétitions sous le signe du fair-play. Tout comportement antisportif sera sanctionné immédiatement par le responsable de l'organisation.
Voir dispositions particulières pour chaque discipline concernée.

ATHLETISME (DÉCOUVERTE PENTATHLON)

Compétition ouverte à la catégorie 2 et organisée par province sous forme de pentathlon.
Composition d'une équipe : toute la classe constitue une équipe filles et une équipe garçons.

Le pentathlon est composé des 5 disciplines suivantes :

	Sprint	Fond	Saut	Lancer	Lancer
Filles et Garçons	60 m	800 m	longueur	Poids 2 kilos	Javelot Vortex

Chaque élève doit concourir dans les 5 disciplines.
Classement individuel sur l'ensemble des 5 disciplines (or, argent et bronze).
Le classement par « équipe » se fait par l'addition des 3 meilleures performances filles et des 3 meilleures performances garçons de chaque classe.
En cas d'égalité de points à l'issue des 5 épreuves, ce sont les 4 résultats cumulés filles et garçons qui serviront à départager.

BADMINTON

Une équipe se compose de 4 à 5 joueurs.
Les joueurs sont classés 1, 2, 3 et 4 avant la compétition.
Les joueurs possédant un classement fédéral doivent précéder, dans l'ordre de leur classement, les autres joueurs de leur équipe.
Une rencontre peut comporter 12 matches (4 doubles et 8 simples).
Tous les matches (simple, double, cat. F et G) se jouent en 1 set de 21 points.
A 29-29, celui qui remporte l'échange gagne le set.
Remarque : lors des rencontres à 2 équipes, les matches se jouent en 2 sets secs de 21 points.
En cas d'égalité, c'est le deuxième double qui détermine le vainqueur.

Rappel
En sport collectifs, catégories 2 et 3 uniquement. En athlétisme (découverte pentathlon) catégorie 2 uniquement En cross et gymnastique : trois catégories : Catégorie 1 : 1ère et 2ème années – Catégorie 2 : 3ème et 4ème années – Catégorie 3 : 5ème et 6ème années. En course d'orientation, une seule catégorie limitée aux élèves né(e)s **entre 2011 et 2014**

Déroulement

- Doubles : chaque paire joue contre les 2 paires adverses.
- Simples : chaque joueur joue 2 simples :

A1 – B1	A2 – B1
A1 – B2	A2 – B2
A3 – B3	A4 – B3
A3 – B4	A4 – B4

MINI BASKET-BALL (MIXTE)

Anneaux à 2m 60– ballon n° 5.
Composition d'une équipe : 5 joueurs, **mixité obligatoire sur le terrain**.
Durée d'une rencontre : 4 x 8 minutes.
Deux lancers-francs à partir de la 5e faute d'équipe, remise à 0 à chaque ¼ temps.
Arrêt de chrono pendant les temps morts, 1 temps mort d'1 minute par équipe, par mi-temps.
En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une prolongation de 4 minutes peut être jouée en fonction du tournoi.
Chaque participant.e doit avoir joué dans une des 2 mi-temps.

COURSE D'ORIENTATION

Composition d'une équipe : la classe constitue l'équipe, donc mixte ; les élèves sont répartis par le professeur, en son âme et conscience avec un souci d'équité et de justice en 3 groupes de nombre égal (+ ou - 1) suivant les parcours de difficultés différentes suivants :

- **Vert** : élèves n'ayant aucune (ou très peu de) disposition pour la course à pied en endurance, l'activité physique d'endurance et la course d'orientation ;
- **Bleu** : élèves ayant des dispositions pour la course à pied en endurance et l'activité physique d'endurance, mais n'ayant pas de capacité pour la course d'orientation ;
- **Rouge** : élèves ayant des dispositions pour la course à pied en endurance, l'activité physique d'endurance et ayant des capacités pour la course d'orientation.

Les critères de classement seront communiqués avec le bulletin d'inscription.
Chaque établissement peut inscrire plusieurs équipes (classes).

L'organisation pourra être modifiée en fonction des inscriptions.

Remarque : en 2023/2024, le championnat inter provinces de course d'orientation sera organisé sans prise en charge des frais de déplacement par la FSWBE.

Rappel
En sport collectifs, catégories 2 et 3 uniquement. En athlétisme (découverte pentathlon) catégorie 2 uniquement En cross et gymnastique : trois catégories : Catégorie 1 : 1ère et 2ème années – Catégorie 2 : 3ème et 4ème années – Catégorie 3 : 5ème et 6ème années. En course d'orientation, une seule catégorie limitée aux élèves né(e)s **entre 2011 et 2014**

CROSS-COUNTRY

Les spikes sont autorisés.

Chaque établissement peut inscrire plusieurs équipes (classes).

La catégorie 1 est mixte.

Composition d'une équipe : la classe constitue l'équipe donc, mixte ; les élèves sont répartis par le professeur, en son âme et conscience avec un souci d'équité et de justice en 3 groupes de nombre égal (+ ou - 1) suivant les parcours de difficultés différentes suivants :

- **Vert**: élèves n'ayant aucune (ou très peu de) disposition pour la course à pied en endurance et l'activité physique d'endurance ;
- **Bleu**: élèves ayant des dispositions pour la course à pied en endurance et l'activité physique d'endurance, mais n'ayant pas une pratique régulière en dehors de l'école ;
- **Rouge** : élèves ayant des dispositions pour la course à pied en endurance, l'activité physique d'endurance et ayant une pratique régulière en dehors de l'école.

	Parcours vert	**Parcours bleu**	**Parcours rouge**
Distances	600 m	800 m	1200 m

Les débuts de parcours sont courus sous la conduite d'un moniteur.

Classement :

Plus petit quotient de la division de l'addition des places de tous les élèves participants de l'équipe par le nombre de participants de l'équipe, les abandons seront pris en compte en leur attribuant les dernières places de la course.

Catégories 2 et 3

Distances :

Garçons	Filles
Catégorie 2 : 1200 m	Catégorie 2 : 1200 m
Catégorie 3 : 2000 m	Catégorie 3 : 1600 m

Composition d'une équipe : 5 à 10 élèves.

Classement : par addition des places des quatre meilleurs classés ; en cas d'ex aequo, il est tenu compte du classement du quatrième.

Pour être classée, une équipe doit être complète à l'arrivée (5 élèves).

Les 500 premiers mètres sont courus sous la conduite d'un moniteur.

Rappel

En sport collectifs, catégories 2 et 3 uniquement.
En athlétisme (découverte pentathlon) catégorie 2 uniquement
En cross et gymnastique : trois catégories :
Catégorie 1 : 1ère et 2ème années – Catégorie 2 : 3ème et 4ème années – Catégorie 3 : 5ème et 6ème années.
En course d'orientation, une seule catégorie limitée aux élèves né(e)s **entre 2011 et 2014**

FOOTBALL 8/8 (MIXTE)

Terrain : +/- 60m/70m de long et +/- 45m/50m de large.
Composition d'une équipe : 8 à 12 joueurs, mixité obligatoire sur le terrain.
Durée du jeu : 4 x 10 minutes avec repos de 5 minutes après le deuxième quart temps.
Changements volants.

Tout comportement antisportif sera sanctionné par une carte jaune signifiant une exclusion temporaire de 2 minutes (1 minute en cas de tournoi) sans remplacement ou par une carte rouge signifiant l'exclusion définitive du match sans remplacement.

FOOTBALL EN SALLE (MIXTE)

Ballon : ballon sans rebond.
Composition d'une équipe : 5 à 10 joueurs, mixité obligatoire sur le terrain.
Durée d'une rencontre : 2 x 15 minutes.
Possibilité d'un temps mort de 1 minute par mi-temps.
Le règlement spécifique à la FSWBE se trouve sur le site internet de celle-ci.

Tout comportement antisportif sera sanctionné par une carte jaune signifiant une exclusion temporaire de 1 minute, sans remplacement, ou par une carte rouge signifiant l'exclusion définitive du match sans remplacement.

GYMNASTIQUE

Championnat B

Composition d'une équipe : 4 à 6 élèves.
Le/La gymnaste doit obligatoirement présenter le sol et le saut au minimum.
Dans chaque catégorie, il existe 5 niveaux de difficulté. Le/La gymnaste choisit son niveau à chaque engin. La note obtenue est pondérée en fonction du niveau de difficulté présenté selon un barème précisé dans les programmes.

Les programmes masculins et féminins sont disponibles au secrétariat central ou sur le site www.fswbe.be.

Rappel
En sport collectifs, catégories 2 et 3 uniquement. En athlétisme (découverte pentathlon) catégorie 2 uniquement En cross et gymnastique : trois catégories : Catégorie 1 : 1ère et 2ème années – Catégorie 2 : 3ème et 4ème années – Catégorie 3 : 5ème et 6ème années. En course d'orientation, une seule catégorie limitée aux élèves né(e)s **entre 2011 et 2014**

HANDBALL (MIXTE)

Ballon : n° 0 ou 1.
Composition d'une équipe : de 6 à 12 joueurs, mixité obligatoire sur le terrain.
Durée des rencontres : 2 x 15 minutes.
Possibilité d'un temps mort de 1 minute par mi-temps.
Temps d'exclusion : 1 minute.

Tout comportement antisportif sera sanctionné par une exclusion temporaire de 1 minute, sans remplacement, ou par une carte rouge signifiant l'exclusion définitive du match sans remplacement.

NATATION

Composition d'une équipe : 6 à 9 élèves.
Un élève ne peut faire qu'un seul chrono individuel.
Le relais est obligatoire et l'ordre des nageurs sera toujours le même.
Si une école ne peut aligner un participant dans une épreuve, elle sera créditée du plus mauvais temps + 10 sec.
Le classement se fait par addition des temps de chaque course.

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
25 m brasse	50 m brasse	50 m brasse
25 m crawl	50 m crawl	50 m crawl
25 m dos	25 m dos	50 m dos
relais 6 x 25 m	relais 6 x 25 m	relais 6 x 50 m

TENNIS DE TABLE

Une équipe se compose de 4 joueurs. Ils sont classés dans l'ordre de force : 1, 2, 3 et 4.
Une rencontre comporte 16 matches de simple : tous les joueurs se rencontrent.
Chaque joueur doit être muni de sa palette et d'une balle réglementaire (Ø 40 mm).
Une tenue uniforme est recommandée.
L'équipe visitée doit présenter au moins deux tables en bon état.
Un match se joue en 2 sets gagnants de 11 points, avec 2 points d'écart.
Après tirage au sort, chaque joueur sert alternativement deux fois.
Si égalité 10 - 10, chaque joueur sert alternativement une fois, jusqu'à obtention de 2 points d'écart.

Rappel
En sport collectifs, catégories 2 et 3 uniquement. En athlétisme (découverte pentathlon) catégorie 2 uniquement En cross et gymnastique : trois catégories : Catégorie 1 : 1ère et 2ème années – Catégorie 2 : 3ème et 4ème années – Catégorie 3 : 5ème et 6ème années. En course d'orientation, une seule catégorie limitée aux élèves né(e)s **entre 2011 et 2014**

UNIHOCKEY (MIXTE)

Terrain : basket-ball
Fermé.
Composition d'une équipe : 8 à 16 joueurs.
Présence de deux filles et deux garçons sur le terrain.
Durée du jeu : 4 x 8 minutes.
Balle lestée.
Les crosses de floorball ne sont pas autorisées.
Rotation de toute l'équipe à chaque quart temps.

Tout comportement antisportif sera sanctionné par une carte jaune signifiant une exclusion temporaire de 2 minutes (1 minute en cas de tournoi) sans remplacement ou par une carte rouge signifiant l'exclusion définitive du match sans remplacement.

MINI VOLLEY BALL (MIXTE)

Composition d'une équipe : 3 à 6 joueurs.
Mixité obligatoire.
Hauteur du filet : 2,15m.
Terrain : 14 X 7m ou terrain de badminton avec les couloirs.
Temps morts : 2 par set par équipe (si jeu au temps pas de TM autorisé).

Règlement spécifique :
- Jeu 3 contre 3 changements libres à la volée ;
- La rotation s'effectue dans le sens des aiguilles d'une montre et tous les joueurs doivent passer au service lorsque c'est à leur tour ;
- Le service DOIT être frappé par le haut, par le bas (ou éventuellement en passe haute) jusqu'à 3 mètres du filet (interdiction du throw-in), maximum 3 services gagnants par joueur.
- Dès que le joueur devant servir est en possession du ballon et en position, il a 5 secondes pour servir (afin de ne pas éventuellement gagner du temps si jeu au temps) ;
- La réception du service est le seul moment où le ballon peut être arrêté… La réception est jugée bonne si le ballon n'entre pas en contact avec le sol pour autant que ce soit le joueur ayant touché la balle en premier qui le stabilise (exception faite si deux joueurs touchent la balle en même temps) ;

Rappel
En sport collectifs, catégories 2 et 3 uniquement. En athlétisme (découverte pentathlon) catégorie 2 uniquement En cross et gymnastique : trois catégories : Catégorie 1 : 1ère et 2ème années – Catégorie 2 : 3ème et 4ème années – Catégorie 3 : 5ème et 6ème années. En course d'orientation, une seule catégorie limitée aux élèves né(e)s **entre 2011 et 2014**

- Un enchaînement devra ensuite se faire assez rapidement selon le schéma suivant :
    1. Le joueur (joueur 1) ayant réceptionné lance la balle vers un autre joueur (joueur 2 ou 3)… Ce lancer est libre (pas d'obligation de faire une passe haute ou une manchette) ;
    2. Le joueur 2 (ou 3) devra réaliser une passe avant ou une manchette vers un de ses deux coéquipiers (pas obligatoirement vers celui qui n'a pas encore touché la balle) ;
    3. Le joueur ayant reçu la 3ème balle devra obligatoirement la faire passer de l'autre côté du filet en touche de balle (attaque, passe haute ou manchette).

Il s'agit donc d'une version 2/1 inversée que l'on trouve actuellement chez les pupilles dans les clubs sportifs

Enseignement secondaire

Organisation générale des compétitions *

Des compétitions peuvent être organisées dans les disciplines suivantes :

Athlétisme
Badminton
Basket-ball
Cross-country
Course d'orientation
Football
Football en salle
Gymnastique
Handball
Natation
Tennis de table
Unihockey
Volley-ball

1. CATEGORIES D'AGE

- catégorie 1 : élèves né(e)s en 2010 et après ;
- catégorie 2 : élèves né(e)s en 2008 et 2009 ;
- catégorie 3 : élèves né(e)s en 2007 et avant.

Remarque

La participation dans la catégorie immédiatement supérieure est autorisée.

2. NIVEAU DE COMPÉTITIONS

Championnat Open : équipes composées d'au moins un élève affilié dans un club sportif de la discipline concernée.
Championnat B : équipes composées d'élèves n'ayant jamais été licenciés dans la discipline concernée à la date de la compétition.

---

* Ne concerne pas l'enseignement spécialisé, à l'exception du point 7.

3. REGLES DE PARTICIPATION

Les élèves doivent suivre régulièrement les cours de plein exercice dans l'établissement dans lequel ils sont inscrits, ne peuvent représenter que cet établissement **et doivent être en possession de leur document d'identité.**

Un élève inscrit dans un internat, mais suivant les cours d'un établissement d'un autre réseau, peut exclusivement participer aux compétitions pour l'internat.

Lorsqu'un établissement inscrit une équipe sous la dénomination « internat », la participation est exclusivement réservée aux internes.

4. INSCRIPTIONS

4.1. Les inscriptions en sports collectifs et individuels doivent parvenir au secrétariat provincial avant le 1er octobre 2023 afin de faciliter l'agencement des calendriers.

4.2. Une école désirant aligner deux équipes dans la même discipline et la même catégorie prendra contact avec le responsable provincial qui définira les modalités de cette double participation.

4.3. Les bulletins d'inscription seront accompagnés du refus éventuel des parents de voir apparaître leur enfant sur les photos du périodique et sur le site de la FSWBE.

4.4. Les bulletins d'inscription se trouvent en page 59 du présent règlement.

5. CHAMPIONNATS PROVINCIAUX

5.1. Un établissement peut inscrire une équipe en championnat Open et une équipe en championnat B dans une même catégorie d'une même discipline.

Remarques :

En 2023/2024, le championnat provincial de cross-country sera organisé sans prise en charge des frais de déplacement par la FSWBE.

En règle générale, les équipes inscrites en championnat B ne peuvent comporter que des élèves n'ayant jamais été licenciés à la date de la compétition.
Des contrôles pourront être opérés en cours de compétition.

Des règles de jeu spécifiques seront appliquées dans certaines disciplines en vue de promouvoir une plus large participation et un meilleur respect des règles de fair-play.

6. COMPETITIONS FRANCOPHONES

6.1. FINALES

Des finales francophones pourraient être organisées :

- **en championnat Open :** unihockey.
- **en championnat B** : badminton et volley ball.

6.2. CHAMPIONNATS

Des championnats francophones seront organisés :

- **en championnat Open** : athlétisme, gymnastique et course d'orientation.
- **en championnat B** : athlétisme et gymnastique.

Remarques :

En championnat B, la liste des participants doit parvenir au responsable de l'organisation **quinze jours avant la date de la finale**, pour un contrôle éventuel.

7. LA COMMISSION TECHNIQUE

Elle est composée des membres du Bureau exécutif, des conseillers pédagogiques diplômés en éducation physique et des responsables provinciaux ; elle se réunit au moins une fois par mois. Sa mission est de veiller au bon déroulement des compétitions en respectant les objectifs éducatifs du sport scolaire. **Ses décisions sont sans appel.**

Enseignement secondaire

Règlements spécifiques

Attention en cas de tournoi, voir le chapitre spécifique.

Rappel
Catégorie 1 : 2010 et après - Catégorie 2 : 2008 et 2009 - Catégorie 3 : 2007 et avant.

La FSWBE place ses compétitions sous le signe du fair-play. Tout comportement antisportif sera sanctionné immédiatement par le responsable de l'organisation. Voir dispositions particulières pour chaque discipline concernée.

ATHLETISME

		Sprint	Fond	Saut	Saut	Lancer	Relais
Filles	Cat 1	80 m	1000 m	longueur	hauteur	poids 3 kilos	4 x 100 m
	Cat 2	100 m	1000 m	longueur	hauteur	poids 3 kilos	4 x 100 m
	Cat 3	100 m	1500 m	longueur	hauteur	poids 4 kilos	4 x 100 m
Garçons	Cat 1	80 m	1500 m	longueur	hauteur	poids 4 kilos	4 x 100 m
	Cat 2	100 m	1500 m	longueur	hauteur	poids 5 kilos	4 x 100 m
	Cat 3	100 m	3000 m	longueur	hauteur	poids 6 kilos	4 x 100 m

Composition d'une équipe : 5 à 9 élèves.
Cinq d'entre eux participent aux épreuves individuelles (1 élève par épreuve).
Les participants au relais sont choisis parmi 9 élèves.
Les classements sont établis par addition des points obtenus par la table Letessier.
En cas d'égalité à l'issue des six épreuves, c'est le temps du relais qui détermine le vainqueur.
Les spikes sont autorisés.

Remarque : aucun élève ne pourra être inscrit à titre individuel.

Rappel
Catégorie 1 : 2010 et après - Catégorie 2 : 2008 et 2009 - Catégorie 3 : 2007 et avant.

BADMINTON

Une équipe se compose de 4 à 5 joueurs.
Les joueurs sont classés 1, 2, 3 et 4 avant la compétition.
Les joueurs possédant un classement fédéral doivent précéder, dans l'ordre de leur classement, les autres joueurs de leur équipe.
Les joueurs classés 12 n'ayant jamais fait de tournoi sont considérés comme des affiliés et devront donc jouer en catégorie Open.
Une rencontre comporte 12 matches (4 doubles et 8 simples).
Tous les matches (simple, double, cat. F et G) se jouent en 1 set de 21 points.
A 29-29, celui qui remporte l'échange gagne le set.
Les finales francophones se joueront avec des volants fournis par la FSWBE.

Remarque : lors des rencontres à 2 équipes, les matches se jouent en 2 sets secs de 21 points.

Déroulement

- Doubles : chaque paire joue contre les 2 paires adverses.

- Simples : chaque joueur joue 2 simples :

A1 – B1	A2 – B1
A1 – B2	A2 – B2
A3 – B3	A4 – B3
A3 – B4	A4 – B4

BASKET-BALL 3 contre 3

Ballon 3X3 si possible (taille 6 poids 7).
Composition d'une équipe : 4 joueurs.
Durée d'une rencontre : première équipe à 21 points ou 11 minutes maximum sans arrêt de chrono (le temps et le score maximum peut être modifié par le chargé de mission)
Arrêt de chrono pendant les temps morts, 1 temps mort d'1 minute par équipe par rencontre
Règle des 12 secondes : si une horloge n'est pas disponible, l'arbitre décompte les 5 dernières secondes à haute voix
En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, la première équipe qui marque 2 points remporte la rencontre
Changement de possession après panier marqué : l'équipe qui encaisse récupère directement le ballon en dessous du panier, l'équipe doit amener la balle derrière le demi-cercle avant de pouvoir marquer

BASKET-BALL 5 contre 5

Ballon : F1-G1 taille 5, F2-F3 taille 6 et G2-G3 taille 7.
Composition d'une équipe : 5 à 12 joueurs.
Durée d'une rencontre : 4 x 10 minutes sans arrêt de chrono.

Rappel
Catégorie 1 : 2010 et après - Catégorie 2 : 2008 et 2009 - Catégorie 3 : 2007 et avant.

COURSE D'ORIENTATION

Distances :

Filles	Garçons
Catégorie 1 : 2500 m	Catégorie 1 : 3000 m
Catégorie 2 : 3000 m	Catégorie 2 : 3500 m
Catégorie 3 : 3500 m	Catégorie 3 : 4000 m

Composition d'une équipe : 4 à 6 élèves.
Classement : par addition des temps des trois meilleurs classés ; en cas d'ex aequo, il est tenu compte du temps du troisième.

CROSS-COUNTRY

Les spikes sont autorisés.
Chaque établissement peut inscrire plusieurs équipes.

Distances :

F1 : 1600 m	G1 : 2400 m
F2 : 2400 m	G2 : 3000 m
F3 : 3000 m	G3 : 4000 m

Composition d'une équipe de 5 à 10 élèves.
Classement : par addition des places des quatre meilleurs classés ; en cas d'ex aequo, il est tenu compte du classement du quatrième.
Pour être classée, une équipe doit comporter 5 élèves à l'arrivée.
Les 500 premiers mètres sont courus sous la conduite d'un moniteur.

Remarque : en 2023/2024, le championnat de cross-country sera organisé sans prise en charge des frais de déplacement par la FSWBE.

FOOTBALL

Ballon : catégorie 1 : n° 4 ;
catégories 2, 3 : n° 5.
Composition d'une équipe : 11 à 15 joueurs.
Durée d'une rencontre : catégorie 1 : 2 x 30 minutes ;
catégories 2, 3 : 2 x 40 minutes.
Le terrain doit être conforme aux normes de l'URBSFA.

Tout comportement antisportif sera sanctionné par une carte jaune signifiant une exclusion temporaire de 5 minutes (3 minutes en cas de tournoi) sans remplacement ou par une carte rouge signifiant l'exclusion définitive du match sans remplacement.

Rappel
Catégorie 1 : 2010 et après - Catégorie 2 : 2008 et 2009 - Catégorie 3 : 2007 et avant.

FOOTBALL EN SALLE

Ballon : ballon sans rebond.
Composition d'une équipe : 5 à 10 joueurs.
Durée d'une rencontre : catégorie 1 : 2 x 15 minutes ;
catégorie 2 : 2 x 20 minutes ;
catégorie 3 : 2 x 25 minutes ;
Possibilité d'un temps mort de 1 minute par mi-temps.
Le règlement spécifique à la FSWBE se trouve sur le site internet de celle-ci.

Tout comportement antisportif sera sanctionné par une carte jaune signifiant une exclusion temporaire de 2 minutes (1 minute en cas de tournoi) sans remplacement ou par une carte rouge signifiant l'exclusion définitive du match sans remplacement.

GYMNASTIQUE

Championnat B
Composition d'une équipe : 4 à 6 élèves.
Le/La gymnaste doit obligatoirement présenter le sol et le saut au minimum.
Dans chaque catégorie, il existe 5 niveaux de difficulté. Le/La gymnaste choisit son niveau à chaque engin. La note obtenue est pondérée en fonction du niveau de difficulté présenté selon un barème précisé dans les programmes.

Championnat Open
Composition d'une équipe : 3 à 6 élèves.
Dans chaque catégorie, il existe 5 niveaux de difficulté. Le/La gymnaste choisit son niveau général. La note obtenue est pondérée en fonction du niveau de niveau général. La note obtenue est pondérée en fonction du niveau de difficulté présenté selon un barème précisé dans les programmes.
Les programmes A et B, masculins et féminins, sont disponibles au secrétariat central.

HANDBALL

Ballon : F1 : n° 1.
G1, G2, F2, F3 : n° 2
G3 : n° 3.
Composition d'une équipe : 7 à 12 joueurs.
Durée des rencontres G1, F1 : 2 x 15 minutes ;
G2, F2, F3 : 2 x 20 minutes ;
G3 : 2 x 25 minutes.
Possibilité d'un temps mort de 1 minute par mi-temps.
Temps d'exclusion : G1 - F1 : 1 minute ;
G2 - F2 - G3 - F3 : 2 minutes.

Tout comportement antisportif sera sanctionné par une carte jaune signifiant une exclusion temporaire de 2 minutes (1 minute en cas de tournoi) sans remplacement ou par une carte rouge signifiant l'exclusion définitive du match sans remplacement.

Rappel
Catégorie 1 : 2010 et après - Catégorie 2 : 2008 et 2009 - Catégorie 3 : 2007 et avant.

NATATION

Championnat B :
Composition d'une équipe : 4 élèves
Maximum 2 équipes de la même catégorie par établissement (pour ne pas surcharger les couloirs)
Chaque école disposera d'un bonnet d'une couleur particulière pour les distinguer (et d'un numéro)
Le classement se fait par addition des longueurs réalisées par l'ensemble de l'équipe
Nage au temps suivant les catégories :

Catégorie F1	Catégorie G1	Catégorie F2	Catégorie G2	Catégorie F3	Catégorie G3
10 minutes de nage libre	12 minutes de nage libre	12 minutes de nage libre	15 minutes de nage libre	15 minutes de nage libre	20 minutes de nage libre

Remarque : le style de nage n'étant pas imposé, il vous est donc libre de changer de nage pendant la compétition.

Championnat Open
Composition d'une équipe : de 4 à 8 élèves.
Un élève ne peut faire qu'un seul chrono individuel.
Le relais est obligatoire et l'ordre des nageurs sera toujours le même.
Si une école ne peut aligner un participant dans une épreuve, elle sera créditée du plus mauvais temps + 10 sec.
Le classement se fait par addition des temps de chaque course.

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
50 m brasse 50 m crawl 50 m dos relais 2 x (4 x 50 m)	100 m brasse 100 m crawl 100 m dos relais 2 x (4 x 50 m)	100 m brasse 100 m crawl 100 m dos 100 m 4 nages relais 2 x (4 x 50 m)

TENNIS DE TABLE

Une équipe se compose de 4 joueurs. Ils sont classés dans l'ordre de force : 1, 2, 3 et 4.
Une rencontre comporte 16 matches de simple : tous les joueurs se rencontrent.
Chaque joueur doit être muni de sa palette et d'une balle réglementaire (Ø 40 mm).
Une tenue uniforme est recommandée.
L'équipe visitée doit présenter au moins deux tables en bon état.
Un match se joue en 2 sets gagnants de 11 points, avec 2 points d'écart.
Après tirage au sort, chaque joueur sert alternativement deux fois.
Si égalité 10 -10, chaque joueur sert alternativement une fois, jusqu'à obtention de 2 points d'écart.

Rappel
Catégorie 1 : 2010 et après - Catégorie 2 : 2008 et 2009 - Catégorie 3 : 2007 et avant.

UNIHOCKEY

Terrain : basket-ball fermé.
Composition d'une équipe : 4 à 8 joueurs.
Présence de 4 joueurs sur le terrain
Durée du jeu : 2 x 15 minutes.
Balle lestée.

Les crosses de floorball ne sont pas autorisées.

Tout comportement antisportif sera sanctionné par une carte jaune signifiant une exclusion temporaire de 2 minutes (1 minute en cas de tournoi) sans remplacement ou par une carte rouge signifiant l'exclusion définitive du match sans remplacement.

VOLLEY BALL

Composition d'une équipe : 6 joueurs au minimum et 12 au maximum.
Ballon : n° 5.
Les rencontres se disputent en 3 sets gagnants de 25 points ; application du tie-break 15 points dans le 5ème set.

En catégorie 1 :

- Les matches se joueront à 4 contre 4 (terrain adapté : 14 m x 7 m) ;
- Obligation de 2 contacts au minimum (sauf en cas de bloc au filet).

Hauteur du filet :

Garçons	
Catégorie 1	2,24 m
Catégorie 2	2,35 m
Catégorie 3	2,43 m

Filles	
Catégorie 1	2,18 m
Catégorie 2	2,18 m
Catégorie 3	2,24 m

Tout comportement antisportif sera sanctionné par une carte jaune signifiant une exclusion temporaire de 2 minutes (1 minute en cas de tournoi) sans remplacement ou par une carte rouge signifiant l'exclusion définitive du match sans remplacement.

Enseignement spécialisé

Certaines activités de l'enseignement ordinaire sont accessibles à l'enseignement spécialisé. Des renseignements seront donnés en temps voulu par le responsable FSWBE.

1. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Les inscriptions doivent être introduites avant la première réunion générale de l'année scolaire 2023-2024 (en septembre 2023).
Les élèves doivent être inscrits dans un établissement d'enseignement spécialisé fondamental de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Catégories d'âge

Catégorie 1 : élèves né(e)s en 2016 et après.
Catégorie 2 : élèves né(e)s en 2014 et 2015.
Catégorie 3 : élèves né(e)s en 2012 et 2013.
Catégorie 4 : élèves né(e)s en 2011 et avant.

A. Sports collectifs

Minibasket, netball, football en salle et unihockey.

B. Grandes journées

Athlétisme, baseball, cross, natation, expression rythmique, marche d'orientation, tennis de table, VTT *.

C. Activités pour les jeunes élèves relevant des types 1, 3, 8 d'enseignement « Les Poussins »

Activités spécifiques en accord avec le responsable FSWBE.

D. Journées spécifiques aux élèves relevant du type 2 d'enseignement

Athlétisme, gymkhana rallye, natation, unihockey.

E. Journées spécifiques aux élèves relevant du type 4 d'enseignement

Activités spécifiques en accord avec le responsable FSWBE.

F. Journées sportives à caractère local

Activités spécifiques en accord avec le responsable FSWBE.

---

* Pour le VTT, il n'y a pas d'intervention dans les frais de déplacement.

2. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Les inscriptions sont à rentrer lors de la première réunion générale de l'année scolaire 2023-2024 (en septembre 2023).
Les élèves doivent être inscrits dans un établissement d'enseignement spécialisé secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Remarques :

- pour les grandes journées, les cars privés peuvent exceptionnellement être autorisés ;
- pour les autres journées, utilisation de cars scolaires et/ou du véhicule privé uniquement.

Catégories d'âge

Filles : catégorie 1 : élèves nées en 2008 et après = filles - de 16 ans.
catégorie 2 : élèves nées en 2007 et avant = filles + de 16 ans.
Garçons : catégorie 1 : élèves nés en 2009 et après.
catégorie 2 : élèves nés en 2007 et 2008.
catégorie 3 : élèves nés en 2006 et avant.
Garçons – de 16 ans = nés en 2008 et après.
Garçons + de 16 ans = nés en 2007 et avant.

A. Sports collectifs

Filles : toutes les catégories en netball et unihockey.
Garçons : catégorie 1 : football en salle, unihockey.
catégorie 2 : basketball, football en salle, unihockey.
catégorie 3 : basketball et football en salle.

B. Grandes journées

Athlétisme, badminton, course d'orientation, cross, expression rythmique, indiaca, mölkky natation, tennis de table, voketball et zumba.

C. Journées spécifiques aux élèves relevant du type 2 d'enseignement

Bowling, cross, expression rythmique, gymkhana rallye, joelette, natation, multisports, parcours santé, pétanque et jeu de l'oie.

D. Journées spécifiques aux élèves relevant du type 4 d'enseignement

Activités spécifiques en accord avec le responsable FSWBE.

3. INTERNATS ET HOMES D'ACCUEIL

Les inscriptions seront introduites lors de la première réunion générale de l'année scolaire 2023-2024 (en septembre 2023).
Les élèves doivent être inscrits dans un internat ou un home d'accueil de l'enseignement spécialisé.

Remarque :

- Les frais de déplacement de cars privés ne sont pas pris en charge par la FSWBE.

Activités

Athlétisme, badminton, baseball, minibasket, biathlon, BMX, cross-jogging, football, football en salle, indiaca, kayak, marche d'orientation, multisports, netball, patinage, rallye pédestre, roller, run-bike, tennis de table, unihockey, vtt et propositions en accord avec le responsable FSWBE.

4. DISPOSITIONS GENERALES

Les listes des activités présentées sont exhaustives. Des impératifs budgétaires pourraient amener la FSWBE à supprimer l'une ou l'autre discipline.

Les rubriques suivantes sont d'application pour l'enseignement spécialisé.

Conditions de participation	page 10
Règlement général	page 11
Dispositions générales	page 14
Dispositions en cas d'égalité	page 19
Points de récompense	page 20
Critères de reconnaissance des établissements sportifs	page 22
Critères de reconnaissance des clubs scolaires	page 24

Des règles spécifiques ont été réalisées par des équipes de professeurs de l'enseignement spécialisé du fondamental et du secondaire, ils sont disponibles sur le site www.fswbe.be

Réclamation

Pour être valable, toute réclamation doit être inscrite sur la feuille de match.
Elle doit parvenir le jour même au responsable de la FSWBE.

Fédération internationale du sport scolaire ISF

COMPÉTITIONS 2024 RÉSERVÉES AUX ÉQUIPES D'ÉCOLE ET AUX ÉQUIPES DE SÉLECTION.

GÉNÉRALITES

- Équipe d'école : une équipe doit être composée d'élèves appartenant à une même école de l'enseignement secondaire de plein exercice. Le bulletin d'inscription doit être signé par le chef d'établissement et le responsable sportif.
- Cet établissement doit se trouver en Fédération Wallonie-Bruxelles et être en ordre d'affiliation par rapport à sa fédération sportive scolaire respective.
- Équipe de sélection : une équipe peut être composée d'élèves provenant d'établissements scolaires et de réseaux différents, situés en Fédération Wallonie-Bruxelles en ordre d'affiliation par rapport à sa fédération sportive scolaire respective.
- **Si une équipe ne s'est pas qualifiée en équipe d'école, elle ne peut en aucun cas s'inscrire en équipe de sélection, cette catégorie étant d'un niveau plus élevé.**
- En sports individuels, grande nouveauté, pour qu'une équipe de sélection puisse participer à une compétition ISF, il n'est plus nécessaire qu'une équipe d'école participe dans la même catégorie et le même sexe.
- Le premier jour est le jour imposé d'arrivée. Le dernier jour est le jour imposé de départ. Pour les délégations qui changent de continent **ET** qui se situent à plus de 5000 Kms, il est possible d'arriver un jour plus tôt ou de repartir un jour plus tard aux mêmes conditions financières.
- En 2024, le prix de l'hébergement tout compris est de 50 € / nuit / personne.
- En 2024, la taxe ISF (droit d'inscription) est de 40 € / personne (50 € / personne pour la GYMNASIADE et la SCHOOL WINTER GAMES).
- L'intégration des élèves de 6ème année (âge normal) dans les équipes ISF continue, pour 2024 il s'agit des élèves né(e)s en 2006.

ASPECT FINANCIER:

- La date d'inscription est impérativement limitée au 31 OCTOBRE 2023, malgré la première « Dead-line » qui est fixée au 30 septembre 2023.
  Ce délai doit obligatoirement être respecté, aucune dérogation ne sera accordée.
- Un acompte à l'inscription de 150 € par personne composant la délégation ou l'équipe devra être versé sur le compte de la FSWBE : BE38 0682 1646 9772, une facture sera envoyée à cet effet.
- En cas de non-paiement dans les délais, l'inscription ne sera pas retenue et la participation aux sélections sera refusée.
- En cas de non-sélection, cet acompte sera intégralement remboursé sur le compte ayant effectué le paiement, 15 jours maximum après la date de la sélection définitive.
- En cas de sélection finale, cet acompte sera décompté de la facture du solde.
- En cas de désistement après avoir reçu confirmation de sa sélection finale, un montant de 100€/personne sera conservé car déjà versé à l'organisation.
- La facture du solde de la participation sera envoyée au plus tard 45 jours avant le début de la compétition ISF. Celle-ci devra être payée au plus tard 30 jours avant le début de la compétition ISF. En cas de non-paiement dans les délais, l'établissement sera pénalisé, un complément de 5% de la facture du solde lui sera facturé par jour de retard.
- La FSWBE ne prendra en charge la taxe ISF que si l'école s'est qualifiée aux sélections.

DÉPLACEMENT :

- Pour la délégation composée d'une ou de plusieurs équipes d'un même établissement, le responsable de la ou des équipes s'occupera lui-même de l'organisation du déplacement à la compétition ISF. Il englobera le chef de délégation si celui-ci est une personne extérieure à l'établissement (responsable de fédération sportive scolaire, …)
- En cas de délégation composée de plusieurs équipes d'établissements scolaires différents, d'individualités pour les équipes de sélection, ce sera le responsable de l'établissement alignant le plus d'équipes, de personnes, qui sera responsable de l'organisation du déplacement de l'entièreté de la délégation à la compétition ISF en y intégrant les autres équipes, les personnes d'autres établissements scolaires et le chef de délégation.
- Cette disposition inclut l'aspect financier.
- Sauf cas exceptionnels, les différentes équipes composant une délégation doivent voyager ensemble.

ÉQUIPEMENT DE REPRÉSENTATION :

- Pour les établissements souhaitant gérer ce poste, les logos à faire figurer seront transmis dès la qualification finale.
- La gestion inclura l'aspect financier (facturation au nom de l'établissement).
- Des photos des équipements réalisés seront transmises pour envisager une intervention financière éventuelle d'une fédération sportive scolaire.

Calcul du coût par personne :

- Le séjour de base : Le nombre de nuit X 50 €.
- La taxe ISF de 40 € (50 € pour la gymnasiade et la Winter Gymnasiade).
- L'équipement de représentation (70 € maximum).
- L'assurance-assistance obligatoire (13 € / Europe – 19 € / monde).
- Le déplacement (non repris dans le prix prévisionnel).

DISCIPLINES :

Cross-country : date à venir – Kénya

Informations à venir

Gymnasiades : du 23 au 31 octobre 2024 – Manama Bahrein

Informations à venir

Scannez-moi !

Fédération internationale du sport scolaire ISF

COMPETITIONS ISF 2023 - 2024

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR UNE EQUIPE D'ECOLE

Un formulaire par équipe inscrite à renvoyer au secrétariat ISF pour l'AFFSS

avant le 31 octobre 2023.

La direction : ……

Le responsable sportif : …….

De (nom et adresse de l'école) : ……

……..

Adresse mail (obligatoire) : ……..

avons pris connaissance des directives concernant les sélections et la participation aux compétitions ISF 2023-2024. Nous déclarons être d'accord avec le système de sélection qui sera établi en fonction du nombre d'inscriptions. Nous posons notre candidature pour la discipline choisie ci-dessous et nous engageons à laisser participer notre équipe au tournoi ISF en cas de sélection.

	Garçons	**Filles**
Cross-country – date à venir - Kenya		
Gymnasiades – 23 au 31 octobre 2024 Manama Bahrein		

<u>Mettre une croix dans la case choisie.</u>

<u>Pour confirmer votre inscription :</u>

Il vous sera demandé de verser sur le compte de la FSWBE le montant de : Nbre particip. X 150 € comme acompte de votre participation. (Ce montant sera déduit de la facture finale ou remboursé en cas de non sélection).

Signature Du chef d'établissement	Signature du responsable sportif	Cachet de l'école

Secrétariat ISF : rue de Gembloux, 500/20, 5002 Saint-Servais / Namur
☎ 081/74.01.76
E-mail: secretariat@fswbe.be

Fédération internationale du sport scolaire ISF

COMPETITIONS ISF 2023-2024

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR UNE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

A renvoyer au secrétariat ISF pour l'AFFSS

avant le 31 octobre 2023.

Je soussigné, Nom : . . . . . Prénom : . . . . . .

Adresse : . . . . . .

. . . . . .

Téléphone : . . . . . Fax. : . . . . . .

@mail : . . . . . Gsm. : . . . . . .

Date de naissance : . . . . . Taille : . . . . . .

Epreuves choisies : . . . . . .

Responsable sportif : Nom : . . . . . Tél. : . . . . . .

Pose ma candidature pour participer en :

☐	☐ Garçons	☐ Filles
Cross-country – date à venir - Kenya		
Gymnasiades – 23 au 31 octobre 2024 Manama Bahrein		

Mettre une croix dans la case choisie.

Certifie avoir pris connaissance des directives concernant les sélections et la participation aux compétitions ISF 2023-2024. Je déclare être d'accord avec le système de sélection qui sera établi en fonction du nombre d'inscriptions. Je pose ma candidature pour la discipline choisie ci-dessous et je m'engage à participer au tournoi ISF en cas de sélection.

Pour confirmer votre inscription :

Il vous sera demandé de verser sur le compte de la FSWBE le montant de : 150 € comme acompte de votre participation avant le 31 octobre 2023. (Ce montant sera déduit de la facture finale ou remboursé en cas de non sélection).

Signature Du chef d'établissement	Signature du responsable sportif	Signature des parents	Cachet de l'école

Secrétariat ISF : rue de Gembloux, 500/20, 5002 Saint-Servais / Namur
☎ 081/74.01.76
E-mail: secretariat@fswbe.be

Prix spéciaux 2022-2023

Prix du Fair play

Il est décerné à un établissement qui a particulièrement respecté la philosophie du sport défendue par la FSWBE (prix sous forme de points de récompense). Cette année ce prix est remis à la mémoire de M. René Delmelle -Président honoraire et membre fondateur de notre fédération.

	Section préparatoire	Secondaire
Brabant W – Bruxelles C	AR Ganshoren primaire	AR Nivelles
Hainaut	AR Binche	AR Pont-à-Celles
Liège	AR Malmedy	AR Thil Lorrain Verviers
Luxembourg	AR Barvaux-Bomal	AR Bastogne-Houffalize
Namur	AR Philippeville	AR Beauraing
Enseignement spécialisé	EESP WBE Ciney	EESS WBE Milmort

Prix de l'Effort

Il est décerné à un établissement qui a fait preuve d'un effort de participation tout au long de l'année scolaire (prix sous forme de points de récompense). Cette année, ce prix est remis à la mémoire de Mme Madeleine De Genst-Giesbers – Inspectrice honoraire et membre fondatrice de notre fédération.

Brabant wallon Bruxelles-Capitale	AR Uccle 1
Hainaut	AR O. Dewerpe Jumet section fondamentale
Liège	AR P. Brusson Montegnée - Grâce-Hollogne
Luxembourg	IT Centre Ardenne Libramont
Namur	EF WBE Mettet
Enseignement spécialisé	EESP WBE Eupen

PRIX SPECIAL Marc EVRARD – Président FSWBE

Il est décerné à un établissement d'enseignement fondamental ou secondaire reconnu en encadrement différencié (discrimination positive) qui s'est particulièrement distingué par son engagement et son esprit sportif.
Cette année, il est attribué à :

AR Gatti de Gamond

PRIX SPECIAL Vincent LESSIRE – Vice-président FSWBE

Il est décerné à un établissement d'enseignement secondaire qui s'est particulièrement distingué dans l'encadrement des activités sportives
Cette année, il est attribué à :

AR Marche-Barvaux-Bomal

PRIX SPECIAL J-L. BERTINCHAMPS – Vice-président FSWBE

Il est décerné à un établissement d'enseignement fondamental qui s'est particulièrement distingué par sa participation aux journées « découverte ».
Cette année, il est attribué à :

AR Dinant section fondamentale

PRIX SPECIAL Pascale GENNOTTE – Secrétaire FSWBE

Il est décerné à un établissement de l'enseignement secondaire qualifiant qui s'est particulièrement distingué par sa participation régulière lors des différentes activités
Cette année, il est attribué à :

AR Liège Atlas

PRIX SPECIAL Jean-Claude RONVAUX – Trésorier FSWBE

Il est décerné à un internat ou home d'accueil de l'enseignement spécialisé.
Cette année il est attribué à :

Home d'accueil de Pecq

PRIX SPECIAL Jacqueline DELESCAILLE – Inspectrice honoraire

Il est décerné à un établissement particulièrement méritant dans la participation des équipes féminines.
Cette année, il est attribué à :

AR R. Magritte Châtelet

PRIX SPECIAUX Agnès VETS – Inspectrice honoraire

Ils sont décernés à des établissements d'enseignement spécialisé du secondaire.
Cette année ils sont attribués à :

Pour les Formes 1 et 2 **EESSWBE Hannut**

Pour la Forme 3 **EESSWBE Marloie**

PRIX SPECIAL Guy POTVIN – Chargé de mission honoraire

Il est décerné à un établissement de l'enseignement spécialisé qui s'est particulièrement bien intégré dans les championnats de l'enseignement ordinaire.
Cette année, il est attribué à :

EESPWBE Grivegnée

PRIX SPÉCIAL des Chargés de Mission

Il est attribué à un établissement d'enseignement fondamental ou secondaire qui s'est particulièrement distingué par ses activités sportives.
Il est décerné cette année par Sébastien Caufriez en province de Luxembourg

AR Neufchâteau-Bertrix

PRIX D'HONNEUR F.S.W.B.E.

En présence d'une participation et de résultats exceptionnels, le jury de la F.S.W.B.E. peut décerner un prix d'honneur dans chaque province. Cette année ce prix est remis à la mémoire de M. Lucien Grosjean Président d'honneur et membre fondateur de notre fédération. Il a été attribué pour cette année scolaire 2022-2023 à :

Brabant wallon Bruxelles-Capitale	**AR Sippelberg Molenbeek sect. Fond.**
Hainaut	**AR Vauban Charleroi**
Liège	**AR Esneux sect. Fond. et AR Waremme**
Luxembourg	**AR Arlon sect. Fond.**
Namur	**AR Jambes**
Enseignement spécialisé	**EESPWBE Braine-le-Comte-Soignies**

Etablissements participants 2022-2023

Brabant wallon - Bruxelles capitale

Enseignement fondamental
A.R. L. Da Vinci ANDERLECHT
E.F.W.B.E. HAMME-MILLE
E.F.W.B.E. KOEKELBERG

Enseignement secondaire
A.R. BRUXELLES 2

Liège

Enseignement fondamental
A.R. HANNUT
A.R. Agri SAINT-GEORGES

Enseignement secondaire
A.R. OUFFET
A.R. WAIMES

Namur

Enseignement fondamental
A.R. NAMUR
E.F.W.B.E. DOISCHE-MAZEE
E.F.W.B.E. EGHEZEE-NOVILLE LES BOIS (2)
E.F.W.B.E. SAINT-SERVAIS

Enseignement secondaire
A.R. TAMINES

Hainaut

Enseignement secondaire
A.R. P. Paulus CHATELET
A.R. MARCHIENNE-au-PONT
A.R. QUIEVRAIN

Luxembourg

Enseignement fondamental
E.F.W.B.E. IZEL
E.F.W.B.E. LIBIN
E.F.W.B.E. LIBRAMONT
E.F.W.B.E. MUSSON

Enseignement Spécialisé

Enseignement fondamental
E.E.S.P.W.B.E. ANDRIMONT

Internats et hômes d'accueil
H.A.F.W.B.E. HANNUT

Etablissements actifs 2022-2023

Brabant wallon - Bruxelles capitale

Enseignement fondamental
A.R. GANSHOREN Fondamental
A.R. Francisco Ferrer TUBIZE
A.R. RIXENSART
A.R. WOLUWE St LAMBERT
E.F.W.B.E. GENTINNES

Enseignement secondaire
A.R. L. Da Vinci ANDERLECHT
A.R. Rive Gauche BRUXELLES
A.R. T. Thielemans MOLENBEEK
A.R. UCCLE 2
A.R. WOLUWE St LAMBERT

Hainaut

Enseignement fondamental
A.R. ENGHIEN
E.F.W.B.E. GERPINNES

Enseignement secondaire
A.R. BINCHE
A.R. E. Solvay CHARLEROI
A.R. ENGHIEN
A.R. J. Destrée MARCINELLE

Luxembourg

Enseignement fondamental
A.R. BASTOGNE
A.R. HOUFFALIZE
A.R. NEUFCHATEAU-BERTRIX (2)
A.R. VIESLAM-MANHAY (2)
E.F.W.B.E. ETHE
E.F.W.B.E. MESSANCY
E.F.W.B.E. PALISEUL
E.F.W.B.E. SAINT-MARD

Enseignement secondaire
A.R. IZEL
A.R. ROCHEFORT-JEMELLE
A.R. VIRTON

Namur

Enseignement fondamental
A.R. BEAURAING
A.R. JAMBES

Enseignement secondaire
A.R. JEMEPPE-SUR-SAMBRE
I.T. H. Maus NAMUR

Enseignement Spécialisé

Enseignement fondamental
E.E.S.P.F.W.B.E. AUDERGHEM
E.E.S.P.F.W.B.E. EUPEN

Enseignement secondaire
E.E.S.S.F.W.B.E. AUDERGHEM
E.E.S.S.F.W.B.E. VIELSALM

Internats et hômes d'accueil
H.A.F.W.B.E. FLEMALLE
I.H.A. GRIVEGNEE

Ecoles encadrantes 2022-2023

Brabant wallon - Bruxelles capitale

A.R. A. Thomas FOREST
A.R. GANSHOREN

Hainaut

A.R. L. Delattre FONTAINE L'EVEQUE

Liège

A.R. LIEGE Atlas
A.R. Agri SAINT-GEORGES
A.R. VERDI

Luxembourg

A.R. MARCHE-BOMAL (Bomal)
A.R. NEUFCHÂTEAU-BERTRIX
A.R. ROCHEFORT-JEMELLE
A.R. VIRTON

Namur

A.R. JAMBES

Etablissements sportifs 2022-2023

Brabant wallon - Bruxelles capitale

Enseignement fondamental
A.R. Rive Gauche Fond BRUXELLES
A.R. GANSHOREN Primaire
A.R. GATTI de GAMOND
A.R. Sippelberg MOLENBEEK
A.R.Toots Thielemans MOLENBEEK

Enseignement secondaire
A.R. EVERE
A.R. A. Thomas FOREST
A.R. GANSHOREN
A.R. GATTI de GAMOND
A.R. JODOIGNE
A.R. NIVELLES
A.R. OTTIGNIES-LOUVAIN-la-NEUVE
A.R. RIXENSART-WAVRE
A.R. UCCLE 1

Hainaut

Enseignement fondamental
A.R. BINCHE
A.R. Vauban CHARLEROI
A.R. P. Paulus CHATELET
A.R. O. Dewerpe JUMET
A.R. La LOUVIERE

Enseignement secondaire
A.R. BEAUMONT
A.R. Vauban CHARLEROI
A.R. R. Magritte CHATELET
A.R. Jourdan FLEURUS
A.R. L. Delattre FONTAINE l'EVEQUE
A.R. GILLY
A.R. O. Dewerpe JUMET
A.R. La LOUVIERE
A.R. THUIN
A.R. PONT-à-CELLES
A.R. J. Bordet SOIGNIES-BRAINE-le-COMTE

Luxembourg

Enseignement fondamental
A.R. ARLON
A.R. ATHUS 1
A.R. ATHUS 2
A.R. La ROCHE
A.R. MARCHE-BARVAUX-BOMAL (3)
A.R. VIRTON
E.F.W.B.E. HALANZY
E.F.W.B.E. HOTTON
E.F.W.B.E. MANHAY
E.F.W.B.E. WELLIN

Enseignement secondaire
A.R. BASTOGNE-HOUFFALIZE
A.R. BOUILLON-PALISEUL
A.R. MARCHE-BOMAL (2)
A.R. NEUFCHATEAU-BERTRIX
I.T. Centre Ardenne LIBRAMONT

Namur

Enseignement fondamental
A.R. ANDENNE
A.R. DINANT
A.R. FLORENNES
A.R. JEMEPPE-SUR-SAMBRE
A.R. TAMINES
E.F.W.B.E. GESVES
E.F.W.B.E. MALONNE
E.F.W.B.E. METTET
E.F.W.B.E. MOUSTIER
A.R. PHILIPPEVILLE
E.F.W.B.E. VEDRIN

Enseignement secondaire
A.R. BEAURAING
A.R. DINANT
A.R. FLORENNES
A.R. JAMBES
A.R. PHILIPPEVILLE

Enseignement Spécialisé

Enseignement fondamental
E.E.S.P.F.W.B.E. AMAY
E.E.S.P.F.W.B.E. ANDENNE
E.E.S.P.F.W.B.E. ANDERLUES
E.E.S.P.F.W.B.E. AUVELAIS - FOSSES
E.E.S.P.F.W.B.E. BASTOGNE
E.E.S.P.F.W.B.E. BELOEIL
E.E.S.P.F.W.B.E. BERTRIX
E.E.S.P.F.W.B.E. BRAINE L'ALLEUD
E.E.S.P.F.W.B.E. BRAINE-LE-COMTE-SOIGNIES
E.E.S.P.F.W.B.E. CINEY
E.E.S.P.F.W.B.E. COMBLAIN
E.E.S.P.F.W.B.E. COURT St ETIENNE
E.E.S.P.F.W.B.E. FARCIENNES
E.E.S.P.F.W.B.E. FLEMALLE
E.E.S.P.F.W.B.E. FRASNES
E.E.S.P.F.W.B.E. GEMBLOUX
E.E.S.P.F.W.B.E. GRIVEGNEE
E.E.S.P.F.W.B.E. HANNUT
E.E.S.P.F.W.B.E. HOUDENG
E.E.S.P.F.W.B.E. JAMBES
E.E.S.P.F.W.B.E. KAIN
E.E.S.P.F.W.B.E. MARIEMBOURG
E.E.S.P.F.W.B.E. MARLOIE
E.E.S.P.F.W.B.E. MILMORT
E.E.S.P.F.W.B.E. MONS
E.E.S.P.F.W.B.E. MOUSCRON
E.E.S.P.F.W.B.E. NALINNES
E.E.S.P.F.W.B.E. QUAREGNON
E.E.S.P.F.W.B.E. SAIVE
E.E.S.P.F.W.B.E. SERAING
E.E.S.P.F.W.B.E. STOUMONT
E.E.S.P.F.W.B.E. VIELSALM
E.E.S.P.F.W.B.E. VISE

Enseignement secondaire
E.E.S.S.F.W.B.E. AMAY
E.E.S.S.F.W.B.E. ANDERLUES
E.E.S.S.F.W.B.E. CHATELET
E.E.S.S.F.W.B.E. EUPEN
E.E.S.S.F.W.B.E. FLEMALLE
E.E.S.S.F.W.B.E. FRASNES
E.E.S.S.F.W.B.E. GRIVEGNEE
E.E.S.S.F.W.B.E. HANNUT
E.E.S.S.F.W.B.E. JAMBES
E.E.S.S.F.W.B.E. MARLOIE
E.E.S.S.F.W.B.E. MILMORT
E.P.M NIVELLES
E.E.S.S.F.W.B.E. PHILIPPEVILLE
E.E.S.S.F.W.B QUAREGNON
E.E.S.S.F.W.B SAINT-MARD
E.E.S.S.F.W.B.E. VERVIERS

Etablissements sportifs 2022-2023 (suite)

Liège

Enseignement fondamental
A.R. ESNEUX
A.R. MALMEDY
A.R. L. Dejardin SERAING
A.R. VERDI
A.R. VISE - GLONS
A.R. WELKENRAEDT
E.F.W.B EBEN-EMAEL

Enseignement secondaire
A.R. ANS-ALLEUR
A.R. FRAGNEE
A.R. P. B. MONTEGNEE - GRACE-HOLLOGNE
A.R. HERSTAL
A.R. LIÈGE Atlas
A.R. MARCHIN
A.R. Air Pur SERAING
A.R. Lucie Dejardin SERAING

A.R. Agri SAINT-GEORGES
A.R. VERDI
A.R. Thil Lorrain VERVIERS
A.R. WAREMME
A.R. WELKENRAEDT

Enseignement Spécialisé

Internats et hômes d'accueil
H.A.F.W.B.E. ANDRIMONT
H.A.F.W.B.E. BELOEIL
H.A.F.W.B.E. CINEY
H.A.F.W.B.E. COMBLAIN-au-PONT
H.A.F.W.B.E. FRASNES
H.A.F.W.B.E. KAIN
H.A.F.W.B.E. MARCHE
H.A.F.W.B.E. MARIEMBOURG
H.A.F.W.B.E. MILMORT
H.A.F.W.B.E. SAIVE
I.H.A. EUPEN
I.H.A. JAMBES
I.H.A. LESSINES
I.H.A. PECQ
I.H.A. QUAREGNON
I.H.A. SOIGNIES - BRAINE-LE-COMTE
I.H.A. VIELSALM

Bulletin d'inscriptions aux championnats FSWBE 2023 -2024*

Enseignement fondamental

Etablissement :.....

Nom du chef d'établissement/du directeur/de la directrice :.....

Coordonnées du responsable :

Nom : ..... Prénom : .....

rue : ..... n° : ..... bte : .....

CP : ..... Localité : .....

Tél. : ..... Fax : ..... GSM : .....

Adresse e-mail : .....

Discipline(s) :.....

.....

.....

Dates d'indisponibilité (sports d'hiver, classes vertes, Olympiades de math ...) :

.....

.....

.....

.....

Capacité du hall : nombre de terrains disponibles par discipline (pour le badminton, indiquer le nombre de terrains de double) – le tennis de table se déroule dans une salle annexe : OUI – NON

.....

.....

.....

Date : ..... Le professeur,

* un bulletin par professeur, à photocopier si nécessaire.

Bulletin d'inscriptions aux championnats FSWBE 2023 -2024*

Enseignement fondamental

Etablissement : .....

Nom du professeur responsable :.....

	Mixte 3e année	Mixte 4e année
Athlétisme		

	F1	F2	F3	G1	G2	G3
Gymnastique	B	B	B	B	B	B
Natation						

	Cat 1 MIXTE	F2	F3	G2	G3
Cross					

	Garçons	Filles
Badminton		
Tennis de table		

	Mixte
Football 8/8	
Football en salle	
Handball	
Mini Basket-ball	
Course d'orientation	
Mini Volleyball	
Unihockey	

Mettre une croix dans la catégorie concernée - deux croix si 2 équipes souhaitées.
Catégorie 1 : 1ère et 2ème années ;
Catégorie 2 : 3ème et 4ème années ;
Catégorie 3 : 5ème et 6ème années.

Document à joindre au bulletin d'inscription :
Liste des personnes (nom et prénom, parent de l'élève ...)
□ n'autorise pas que mon enfant soit photographié au cours de la rencontre sportive
□ n'autorise pas la diffusion de la photo de mon enfant

Sceau de l'établissement	Signature de la directrice/ du directeur	Signature du chef d'établissement

* un bulletin par professeur, à photocopier si nécessaire.

Bulletin d'inscription aux championnats FSWBE 2023-2024 *

Enseignement secondaire

Etablissement :.....

Nom du chef d'établissement/du directeur/de la directrice :.....

Coordonnées du responsable :

Nom : ..... Prénom : .....

rue : ..... n° : ..... bte : .....

CP : ..... Localité : .....

Tél. : ..... Fax : ..... GSM : .....

Adresse e-mail : .....

Discipline(s) :.....

.....

.....

Dates d'indisponibilité (sports d'hiver, classes vertes, Olympiades de math ...) :

.....

.....

.....

.....

Capacité du hall : nombre de terrains disponibles par discipline (pour le badminton, indiquer le nombre de terrains de double) – le tennis de table se déroule dans une salle annexe : OUI – NON

.....

.....

.....

Date : ..... Le professeur,

* un bulletin par professeur, à photocopier si nécessaire.

Bulletin d'inscriptions aux championnats FSWBE 2023 -2024 *

Enseignement secondaire

Etablissement : .....

Nom du professeur responsable :.....

	F1		F2		F3		G1		G2		G3	
Athlétisme	Open	B	Open	B	Open	B	Open	B	Open	B	Open	B
Badminton	Open	B	Open	B	Open	B	Open	B	Open	B	Open	B
Basket-ball 3c/3	Open	B	Open	B	Open	B	Open	B	Open	B	Open	B
Basket-ball 5c/5	Open	B	Open	B	Open	B	Open	B	Open	B	Open	B
Cross												
Course d'orientation												
Football												
Football en salle												
Handball	Open	B	Open	B	Open	B	Open	B	Open	B	Open	B
Gymnastique	Open	B	Open	B	Open	B	Open	B	Open	B	Open	B
Natation	Open	B	Open	B	Open	B	Open	B	Open	B	Open	B
Tennis de table	Open	B	Open	B	Open	B	Open	B	Open	B	Open	B
Unihockey												
Volley-ball	Open	B	Open	B	Open	B	Open	B	Open	B	Open	B

Mettre une croix dans la catégorie concernée - deux croix si 2 équipes souhaitées.

Catégorie 1 : élèves né(e)s en 2010 et après ;
Catégorie 2 : élèves né(e)s en 2008 – 2009 ;
Catégorie 3 : élèves né(e)s en 2007 et avant.

Document à joindre au bulletin d'inscription :
Liste des personnes (nom et prénom, parent de l'élève ...)
□ n'autorise pas que mon enfant soit photographié au cours de la rencontre sportive
□ n'autorise pas la diffusion de la photo de mon enfant

Sceau de l'établissement

Signature du chef d'établissement,

* un bulletin par professeur, à photocopier si nécessaire.

CLUB SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Etablissement : .....

Discipline : .....

Responsable : .....

Période : du ..... au .....

Local ou terrain : ….....

.....

(Mentionner l'adresse si l'activité se déroule en dehors de l'école)

Horaire	Jour	Heures	Nombre de participants
	.....	de ..... à	.....
	.....	de ..... à	.....
	.....	de ..... à	.....

Remarques

.....

.....

Toute modification aux présents renseignements doit être communiquée d'urgence au secrétariat provincial.

Le responsable

Date : .....

Signature

Vu pour accord

Date : .....

Signature du chef d'établissement

FSWBE

Photocopier et renvoyer au secrétariat provincial

Etablissement : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Fax : .....

Adresse e-mail : .....

Nom et adresse des professeurs qui participent à nos activités ainsi que leur adresse e-mail personnelle

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Merci de nous permettre d'actualiser notre fichier.

NOTE

NOTE